

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 486

24 mai 2005

### SOMMAIRE

Agence de Voyages «Le Palmier», S.à r.l., Schiff- lange .....	23293	L.J.D. S.A., Strassen .....	23297
Alegro Holding S.A., Munsbach .....	23284	L.J.D. S.A., Strassen .....	23300
AMB European Finco, S.à r.l., Luxembourg .....	23282	Laco S.A.H. ....	23285
Anne Wéry Editions et Ressources, S.à r.l., Luxem- bourg. ....	23303	Malherbe Lux, S.à r.l., Luxembourg .....	23326
Ben and Co Chartering S.A., Luxembourg .....	23295	Mecachrome Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .	23322
Ben and Co Chartering S.A., Luxembourg .....	23295	Mental Equipment S.A., Munsbach. ....	23304
Brun Holding S.A., Luxembourg .....	23319	Metco S.A., Luxembourg. ....	23315
Brun Holding S.A., Luxembourg .....	23322	Monic S.A.H., Luxembourg. ....	23294
Cable Holding, S.à r.l., Luxembourg .....	23282	Nafta Finance, S.à r.l., Luxembourg .....	23303
City Radio Productions S.A., Luxembourg .....	23303	Nafta Investments, S.à r.l., Luxembourg .....	23300
Compagnie de Floride S.A., Luxembourg .....	23300	Nafta Trading International, S.à r.l., Luxembourg	23303
Computacenter Solutions S.A., Luxembourg .....	23305	Oceanbreeze Charter S.A., Luxembourg .....	23297
Creativ Agency Invest S.A., Luxembourg .....	23324	Oceanbreeze Charter S.A., Luxembourg .....	23297
D.B.E. S.A., Luxembourg .....	23311	Osmosys Holding S.A., Luxembourg .....	23286
E.D.Distribution S.A., Luxembourg .....	23311	Pact Finance, S.à r.l., Luxembourg .....	23327
E.E.I., Société Européenne d'Expansion Immobilière S.A., Luxembourg .....	23287	Pact Finance, S.à r.l., Luxembourg .....	23328
Elmar S.A.H. ....	23286	Pfizer Warner Lambert Luxembourg, S.à r.l., Strassen. ....	23312
Eril S.A., Luxembourg .....	23324	Pierre Leblanc (Luxembourg), S.à r.l., Luxem- bourg .....	23292
Erkada S.A., Luxembourg .....	23290	Pierre Leblanc (Luxembourg), S.à r.l., Luxem- bourg. ....	23292
Estée Lauder Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg ..	23294	Polifontaine S.A., Luxembourg .....	23292
Euro-VL Luxembourg S.A., Luxembourg .....	23292	R.J.C. Exploitation S.A., Clervaux. ....	23282
Euroconsortium de Placements S.A.H., Luxem- bourg. ....	23304	R.J.C. Exploitation S.A., Clervaux. ....	23282
Eurosky, S.à r.l., Luxembourg .....	23325	REO Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	23295
Eurosky, S.à r.l., Luxembourg .....	23326	Requi, S.à r.l., Knaphoscheid .....	23283
Fidelis S.A., Luxembourg .....	23310	Roisol Holding S.A., Luxembourg .....	23290
Financière Groupe Dewaay S.A., Luxembourg. ...	23290	Royal Investment Holding S.A., Foetz .....	23315
Fineduc Europe S.A. ....	23309	Sabic Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	23311
Fonds Culturel Quart Monde, Luxembourg .....	23318	Salon Caboverdiana S.A., Luxembourg .....	23296
François Frisch, S.à r.l., Bettembourg .....	23289	Sanet Luxembourg, S.à r.l., Howald .....	23301
Gaming VC Holdings S.A., Luxembourg .....	23315	SBWAM Bros, S.à r.l., Luxembourg .....	23285
Générale Industrielle et Financière S.A.H. ....	23285	Sintex Holding S.A., Luxembourg .....	23290
Glibro Holding S.A., Luxembourg .....	23304	Slainte, S.à r.l., Luxembourg .....	23309
Glibro Holding S.A., Luxembourg .....	23304	Sodemap S.A.H. ....	23286
Glibro Holding S.A., Luxembourg .....	23309	SR Finance S.A., Luxembourg .....	23295
Glibro Holding S.A., Luxembourg .....	23309	SR Finance S.A., Luxembourg .....	23303
Glibro Holding S.A., Luxembourg .....	23310	Sweetie S.A., Luxembourg .....	23314
Glibro Holding S.A., Luxembourg .....	23311	Universal Instruments Holding S.A., Luxembourg .	23295
Immobilière Number One, S.à r.l., Noerdange ...	23291	Vivid Life, S.à r.l., Luxembourg .....	23294
INF Investments, S.à r.l., Luxembourg .....	23300	Vivid Life, S.à r.l., Luxembourg .....	23300
J&H Group S.A., Strassen .....	23297	W.03 Limpach, S.à r.l., Wickrange .....	23298
Kalos S.A., Luxembourg .....	23297	W.04 Frisange, S.à r.l., Wickrange .....	23299

**AMB EUROPEAN FINCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 90.004.

Il résulte des résolutions écrites du 25 janvier 2005 que l'associé unique de la société:

- a décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,
- a pris note de la nouvelle adresse du siège social du gérant TMF CORPORATE SERVICES S.A. qui est désormais sis au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2005.

*Pour la société*

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

*Gérant*

P. Kotoula / S. Mellinger

*Administrateur / Fondée de pouvoirs*

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07186. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009117.3/805/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

---

**R.J.C. EXPLOITATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9706 Clervaux, 2, route de Bastogne.  
R. C. Luxembourg B 94.546.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 28 décembre 2004, réf. DSO-AX00370, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(904304.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 décembre 2004.

---

**R.J.C. EXPLOITATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9706 Clervaux, 2, route de Bastogne.  
R. C. Luxembourg B 94.546.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 28 décembre 2004, réf. DSO-AX00371, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(904305.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 décembre 2004.

---

**CABLE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 91.941.

Suite à une Assemblée Générale Extraordinaire, tenue devant notaire en date du 13 décembre 2004, les 7.112 parts sociales ordinaires de la Société ont été transformées en 5.327 parts sociales de classe A et 1.785 parts sociales de classe B.

Conformément à un contrat signé en date du 16 décembre 2004 («Class B Shares Sale and Purchase Agreement»), l'associé unique de la Société, CAYMAN CABLE HOLDING L.P., limited partnership de droit cayman a vendu les 1.785 parts sociales de classe B à la société FI NEW OPPORTUNITIES II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 99.866.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2004.

*Pour CABLE HOLDING, S.à r.l.*

BONN SCHMITT STEICHEN

J. Steffen

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2004, réf. LSO-AX09411. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011562.3/275/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

---

**REQUI, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-9759 Knaphoscheid, Maison 14.

H. R. Luxemburg B 105.861.

 —  
 STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünf, am zehnten Januar.

Vor dem Endesunterzeichneten Notar Roger Arrendsorff, im Amtssitze zu Bad-Mondorf.

Sind erschienen:

1. Etienne Rossler, Privatbeamter, geboren in Wiltz am 23. November 1971, wohnhaft zu L-9759 Knaphoscheid, Maison 14.

2. Beate Schoof, Tierärztin, geboren in Heid (Bundesrepublik Deutschland) am 23. März 1971, wohnhaft zu L-9759 Knaphoscheid, Maison 14.

 Beide hier vertreten durch Yves Wallers und Guy Esch von FIDUCIAIRE UNIVESALIA S.A.,  
auf Grund von zwei Vollmachten vom 15. Dezember 2004,

welche Vollmachten nach ne varietur Unterzeichnung durch den amtierenden Notar und die Komparenten, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleiben um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, vertreten wie hiavor erwähnt, den unterzeichneten Notar ersuchten, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Die Gesellschaftsbezeichnung lautet REQUI, S.à r.l.

**Art. 2.** Gegenstand der Gesellschaft ist der Handel sowohl mit Waren für Landwirtschaft, Pferdesport sowie Zucht, Ausbildung, An- und Verkauf, Vermarktung von Pferden sowie Waren für Gartenbau.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Knaphoscheid.

**Art. 4.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) und ist in hundert (100) Anteile von je hundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR) eingeteilt.

**Art. 6.** Zwischen den Gesellschaftern sind die Gesellschaftsanteile freübertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter, sowie von Todes wegen an Nichtgesellschafter, ausgenommen den überlebenden Ehegatten oder die Nachkommen, bedarf der Genehmigung von Gesellschaftern, welche die drei Viertel des Gesellschaftskapitals darstellen müssen. Die Übertragung ist der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden ist. Im Todesfall falls die Zustimmung nicht erteilt wird, können die Anteile von den übrigen Gesellschaftern, von akzeptierten Dritten oder von der Gesellschaft selbst, gemäss Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erworben werden. Der Preis errechnet sich auf Grund des Durchschnitts der Bilanzen der letzten drei Jahre oder in Ermangelung von drei Geschäftsjahren, auf Grund zweier beziehungsweise einer Bilanz. Wenn keine Gewinnzuteilung erfolgte oder wenn die Parteien sich nicht einigen können, wird der Preis von den Gerichten festgesetzt.

**Art. 7.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, deren Zahl, Amtsdauer und Befugnisse durch die Generalversammlung festgesetzt werden und die zu jeder Zeit durch letztere abberufen werden können, ohne Angabe von Gründen.

**Art. 8.** Der Tod, die Entmündigung oder der Konkurs eines Gesellschafter bewirken nicht die Auflösung der Gesellschaft. Die Erben des verstorbenen Gesellschafter sind nicht berechtigt Siegel auf die Güter und Papiere der Gesellschaft anlegen zu lassen. Zur Wahrung ihrer Rechte dürfen ausschließlich diejenigen Werte in Betracht gezogen werden wie sich aus der letzten Bilanz ergeben.

**Art. 9.** Das Gesellschaftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das jetzige Jahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2005.

**Art. 10.** Jedes Jahr wird am einunddreißigsten Dezember das Inventar aller Aktiva und Passiva der Gesellschaft aufgestellt. Der ausgewiesene Nettogewinn nach Abzug der Unkosten, Gehälter und sonstiger Abschreibungen, wird wie folgt zugewiesen:

- fünf (5%) vom Hundert der Schaffung einer gesetzlichen Rücklage solange diese Rücklage nicht zehn (10%) vom Hundert des Kapitals darstellt.
- der Rest steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

**Art. 11.** Im Fall der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 12.** Im Falle einer Einmanngesellschaft, werden die durch das Gesetz oder obenstehende Satzung der Generalversammlung zustehenden Rechte durch den alleinigen Gesellschafter ausgeübt.

**Art. 13.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparenten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 beziehungsweise der diesbezüglichen Abänderungsgesetze.

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Die Komparenten erklären die wirklich Berechtigtee des eingezahlten Gesellschaftskapitals zu sein, welche Gelder aus keiner Straftat entstammen.

#### *Schätzung der Gründerkosten*

Die der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf siebenhundertfünfzig Euro (750,- EUR) abgeschätzt.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet und zugeteilt:

1) Etienne Rossler, vorgenannt, siebzig Anteile .....	70
2) Beate Schoof, vorgenannt, dreissig Anteile .....	30
Total: hundert Anteile .....	100

Alle Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so daß der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt ausnahmsweise heute und endet am 31. Dezember 2005.

#### *Generalversammlung*

Sodann vereinigen die Gesellschafter sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung zu welcher sie sich als gehörig und richtig einberufen erklären und nehmen folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Geschäftsführer wird festgelegt auf einen (1).
- 2) Wird zum Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer ernannt: Etienne Rossler, Privatbeamter, geboren in Wiltz am 23. November 1971, wohnhaft zu L-9759 Knaphoscheid, Maison 14.
- 3) Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber verpflichtet durch die Unterschrift des Geschäftsführers.
- 4) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9759 Knaphoscheid, Maison 14.

Vor Abschluß der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar die Komparenten auf die Notwendigkeit hingewiesen, die behördlichen Genehmigungen zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

Worüber Urkunde errichtet wurde zu Bad Mondorf, in der Amtsstube.

Nach Vorlesung an die Komparenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: E. Rossler, B. Schoof, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 18 janvier 2005, vol. 468, fol. 69, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Moling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 20 janvier 2005.

R. Arrensdorff.

(900561.3/218/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 février 2005.

### **ALEGRO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 93.653.

#### *Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 décembre 2004*

##### *«Première résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Marco Fieger en sa qualité d'administrateur et lui accorde entière décharge pour la durée de son mandat.

##### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, un nouvel administrateur qui accepte, à savoir:

Monsieur Carlo Lettal, conseil fiscal, demeurant à L-6743 Grevenmacher, 7, rue Kummert.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2008.»

Munsbach, le 17 décembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07262. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011564.3/820/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

**GENERALE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE S.A., Société Anonyme Holding.**

R. C. Luxembourg B 22.536.

## EXTRAIT

*Clôture de liquidation*

Il résulte du jugement rendu par le Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, 6<sup>e</sup> Chambre, siégeant en matière commerciale en date du 18 novembre 2004 que:

les opérations de liquidation de la société anonyme GENERALE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE S.A. ayant eu son siège social à L-1371 Luxembourg, 223, val Sainte-Croix, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 22.536, ont été déclarées closes pour insuffisance d'actif.

*Pour la société en liquidation*

T. Hoffmann

*Liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2005, réf. LSO-BC03972. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023902.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2005.

**LACO S.A., Société Anonyme Holding.**

R. C. Luxembourg B 23.413.

## EXTRAIT

*Clôture de liquidation*

Il résulte du jugement rendu par le Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, 6<sup>e</sup> Chambre, siégeant en matière commerciale en date du 18 novembre 2004 que:

les opérations de liquidation de la société anonyme LACO S.A. ayant eu son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 23.413, ont été déclarées closes pour insuffisance d'actif.

*Pour la société en liquidation*

T. Hoffmann

*Liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2005, réf. LSO-BC03974. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023903.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2005.

**SBWAM BROS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.

R. C. Luxembourg B 86.988.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg*

le 27 décembre 2004 à 11.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

- La démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. en tant que gérant de la société, est acceptée, à partir du 20 octobre 2004.

- Décharge pleine et entière est accordée à LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. pour l'exercice de son mandat au 20 octobre 2004.

- La nomination de LUXROYAL MANAGEMENT S.A., société de droit luxembourgeois, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57.636, avec siège social au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la société est acceptée; LUXROYAL MANAGEMENT S.A. continuera le mandat de son prédécesseur.

- Le transfert du siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au 14, rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg, est accepté à partir du 20 octobre 2004.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

*Pour SBWAM BROS, S.à r.l.*

LUXROYAL MANAGEMENT S.A.

*Gérant*

M. Bogers

*Administrateur-délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2005, réf. LSO-BA06314. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010799.3/1084/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

23286

**ELMAR S.A., Société Anonyme Holding.**

R. C. Luxembourg B 23.320.

—  
EXTRAIT

*Clôture de liquidation*

Il résulte du jugement rendu par le Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, 6<sup>e</sup> Chambre, siégeant en matière commerciale en date du 18 novembre 2004 que:

les opérations de liquidation de la société anonyme ELMAR S.A. ayant eu son siège social à L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 23.320, ont été déclaré closes pour insuffisance d'actif.

*Pour la société en liquidation*

T. Hoffmann

*Liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2005, réf. LSO-BC03976. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(023905.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2005.

---

**SODEMAPE S.A., Société Anonyme Holding.**

R. C. Luxembourg B 23.325.

—  
EXTRAIT

*Clôture de liquidation*

Il résulte du jugement rendu par le Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, 6<sup>e</sup> Chambre, siégeant en matière commerciale en date du 18 novembre 2004 que:

les opérations de liquidation de la société anonyme SODEMAPE S.A. ayant eu son siège social à L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 23.325, ont été déclaré closes pour insuffisance d'actif.

*Pour la société en liquidation*

T. Hoffmann

*Liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2005, réf. LSO-BC03969. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(023906.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2005.

---

**OSMOSYS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 99.483.

—  
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 31 janvier 2005 que:

1) Le siège social de la société est transféré à partir du 31 janvier 2005 à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer;

2) CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous N° B 86.770, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur, est nommée commissaire aux comptes en remplacement de DELOITTE & TOUCHE FIDUCIAIRE S.A., commissaire démissionnaire. Son mandat expirera immédiatement à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui approuvera les comptes au 31 décembre 2004.

3) DELOITTE S.A., société anonyme, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous N° B 67.895, ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, est nommée en tant que réviseur d'entreprises avec effet immédiat. Son mandat expirera immédiatement à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui approuvera les comptes au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

Pour avis conforme

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

*Administrateur*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2005, réf. LSO-BA08039. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(010911.3/805/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

---

**E.E.I., SOCIETE EUROPEENNE D'EXPANSION IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 105.845.

**STATUTS**

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

- 1) Madame Christiane Jacqueline Lacroute, comptable, née à Baden-Baden (Allemagne), le 31 octobre 1954, demeurant à L-8153 Bridel, 6, rue Willibrord Steinmetz;
- 2) Mademoiselle Charlotte Anne Duigou, sans emploi, née à Quimperlé (France), le 11 décembre 1982, demeurant à L-8153 Bridel, 6, rue Willibrord Steinmetz.

Ces comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de SOCIETE EUROPEENNE D'EXPANSION IMMOBILIERE S.A., en abrégé E.E.I. S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la réalisation, la mise en valeur et la promotion, l'achat et la vente, la gestion ainsi que la location d'immeubles bâtis ou à bâtir, ainsi que toutes opérations de marchand de biens.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire de la sienne et en général, effectuer toutes opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Elle pourra gager ses biens ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, si cette opération est de nature à favoriser son développement.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, toutefois elles resteront nominatives jusqu'à leur entière libération.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

**Administration - Surveillance**

**Art. 6** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par télégramme, télex ou e-mail, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Exceptionnellement le premier administrateur-délégué sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par les signatures conjointes de deux administrateurs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un commissaire nommé par l'assemblée générale qui fixe sa rémunération. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième lundi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le ou les commissaires. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

#### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

#### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille cinq.

2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille six.

#### Souscription

Les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

1) par Madame Christiane Jacqueline Lacroute, préqualifiée, cinquante actions	50
2) par Mademoiselle Charlotte Anne Duigou, préqualifiée, cinquante actions.	50
Total: cent actions	100

Ces actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) chacune par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Madame Christiane Jacqueline Lacroute, comptable, née à Baden-Baden (Allemagne), le 31 octobre 1954, demeurant à L-8153 Bridel, 6, rue Willibrord Steinmetz;
  - b) Mademoiselle Charlotte Anne Duigou, sans emploi, née à Quimperlé (France), le 11 décembre 1982, demeurant à L-8153 Bridel, 6, rue Willibrord Steinmetz;
  - c) Monsieur Guillaume Jean Joseph Laporte, étudiant, né à Riom (France), le 22 juillet 1984, demeurant à L-8153 Bridel, 6, rue Willibrord Steinmetz.
- 3.- Est nommée administrateur-délégué Madame Christiane Jacqueline Lacroute, préqualifiée.  
Son mandat d'administrateur-délégué expirera en même temps que celui d'administrateur.
- 4.- Est appelée aux fonctions de commissaire:
  - La société à responsabilité limitée DPLX, S.à r.l., ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe, inscrite au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 90.218.
- 5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2010.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude de Maître Tom Metzler.  
Et lecture faite et interprétation de tout ce qui précède en langue d'elles connue, donnée aux comparantes, connues du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: J. Lacroute, A. Duigou, L. Grethen.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 65, case 7. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 1<sup>er</sup> février 2005.

L. Grethen.

(011645.3/222/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

**FRANÇOIS FRISCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck.

R. C. Luxembourg B 93.117.

Constituée sous forme de société à responsabilité limitée par-devant M<sup>e</sup> Norbert Muller, notaire alors de résidence à Bascharage, en date du 31 janvier 1974, acte publié au Mémorial C n° 81 du 11 avril 1974, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Joseph Elvinger notaire alors de résidence à Rambrouch en date du 13 mai 1982, acte publié au Mémorial C n° 197 du 18 août 1982, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Alex Weber notaire alors de résidence à Rambrouch en date du 4 octobre 1984, acte publié au Mémorial C n° 296 du 30 octobre 1984, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Robert Schuman notaire alors de résidence à Rambrouch en date du 31 août 1994, acte publié au Mémorial C n° 527 du 15 décembre 1994, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Léonie Grethen notaire alors de résidence à Rambrouch en date du 9 avril 1998, acte publié au Mémorial C n° 798 du 31 octobre 1998, modifiée par-devant le même notaire en date du 31 mai 1999, acte publié au Mémorial C n° 636 du 23 août 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 janvier 2000, acte publié au Mémorial C n° 427 du 16 juin 2000, modifiée par-devant le même notaire en date du 22 novembre 2000, acte publié au Mémorial C n° 460 du 20 juin 2001, modifiée par-devant le même notaire en date du 3 novembre 2000, acte publié au Mémorial C n° 376 du 22 mai 2001, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler notaire alors de résidence à Junglinster en date du 16 novembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 678 du 2 mai 2002, modifiée par-devant le même notaire en date du 7 novembre 2002, acte publié au Mémorial C n° 1767 du 12 décembre 2002.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2005, réf. LSO-BA07957, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2005.

*Pour FRANÇOIS FRISCH, S.à r.l.*

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(011490.3/1261/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

**SINTEX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 57.314.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2005, réf. LSO-BA06625, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz  
Administrateur

(010674.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

**ERKADA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 59.367.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2005, réf. LSO-BA06591, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Signature

(010677.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

**ROISOL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 88.273.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2005, réf. LSO-BA06617, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010688.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

**FINANCIERE GROUPE DEWAAY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 9.448.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 6 septembre 2004 que:

- Monsieur Henry Dangy des Deserts a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société avec effet rétroactif au 30 juin 2004. L'assemblée a accepté cette démission.

- Monsieur Emmanuel Balaceano a porté à la connaissance de l'assemblée de ne pas souhaiter voir son mandat d'administrateur renouvelé. Ce mandat n'a donc pas été renouvelé.

Ont été élus administrateurs pour la durée d'une année:

- Monsieur Gérard de Bartillat, domicilié 72, rue de Monceau à F-75008 Paris;

- Monsieur Bernard de Bellefroid, domicilié 5, Chemin des Ornois à B-1380 Lasnes.

A ce jour, le conseil d'administration est composé de:

- Monsieur Henri Servais;

- Monsieur Gérard de Bartillat;

- Monsieur Bernard de Bellefroid.

Les mandats des administrateurs en fonction prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00053. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011569.3/727/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

**IMMOBILIERE NUMBER ONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8551 Noerdange, 27, Schweecherdaulerstrooss.  
R. C. Luxembourg B 105.863.

**STATUTS**

L'an deux mille cinq, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch.

A comparu:

Monsieur René Theisen, indépendant, demeurant à L-8551 Noerdange, 27, Schweecherdaulerstrooss,

Lequel comparant a par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de IMMOBILIERE NUMBER ONE, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 2.** Le siège social est fixé dans la Commune de Beckerich.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.

**Art. 3.** La société a pour objet toutes transactions immobilières comprenant notamment l'achat, la vente, la location, l'administration, la gestion et la gérance de tous biens immobiliers et immeubles en copropriété.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés. Une cession de parts à un tiers est interdite sans le consentement exprès des autres associés.

**Art. 7.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants.

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés.

En cas de décès de l'associé unique ou de l'un des associés, la société continuera entre le ou les héritiers de l'associé unique, respectivement entre celui-ci ou ceux-ci et le ou les associé(s) survivant(s). La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les copropriétaires d'une part devront désigner l'un d'eux pour les représenter à l'égard de la société.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 10.** En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

**Art. 11.** Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

*Disposition transitoire*

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2005.

*Souscription*

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique, Monsieur René Theisen, prénommé.

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à neuf cent vingt-cinq euros (EUR 925,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Réuni en assemblée générale extraordinaire, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

I. Le nombre des gérants est fixé à deux.

II. Est nommé gérant technique de la société: Madame Yasrin Jenai, sans état particulier, demeurant à L-8551 Noerdange, 27, Schweecherdaulerstrooss.

Est nommée gérant administratif de la société: Monsieur René Theisen, préqualifié.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

III. L'adresse du siège de la société est fixée à L-8551 Noerdange, 27, Schweecherdaulerstrooss.

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Theisen, L. Grethen

Enregistré à Redange, le 17 janvier 2005, vol. 406, fol. 12, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 28 janvier 2005.

L. Grethen.

(900562.3/240/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 février 2005.

---

**POLIFONTAINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 16.974.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2005, réf. LSO-BA06613, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010689.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

---

**PIERRE LEBLANC (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 18.545.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2005, réf. LSO-BA06610, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ CONSEIL

Signature

(010691.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

---

**PIERRE LEBLANC (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 18.545.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2005, réf. LSO-BA06609, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ CONSEIL

Signature

(010693.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

---

**EURO-VL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 90.050.

*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 25 novembre 2004*

*Remplacement d'un Administrateur*

Le Conseil d'Administration décide de nommer, sous réserve de l'agrément de la CSSF, Monsieur Jean-Charles Ferré à la fonction d'Administrateur en remplacement de Monsieur Dominique Lefèvre, Administrateur démissionnaire, avec effet de ce jour.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra le mercredi 6 avril 2005, ratifiera ledit remplacement d'Administrateur, et donnera quitus à l'Administrateur pour l'exercice de son mandat pour la période allant de ce jour à la fin de l'exercice social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Corporate and domiciliary agent

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00396. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011598.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

---

**AGENCE DE VOYAGES «LE PALMIER», S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3850 Schifflange, 30, avenue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 105.841.

 —  
 STATUTS

L'an deux mille cinq, le douze janvier.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu

Monsieur José Fernando Santos de Almeida, commerçant, né à Santa Isabel (Portugal), le 18 juillet 1955, demeurant à L-3839 Schifflange, 18, rue de la Gare.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'il déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

AGENCE DE VOYAGES «LE PALMIER» S.à r.l.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un bureau de voyages et de tourisme, ainsi que toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Schifflange.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à vingt mille euros (€ 20.000,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de deux cents euros (€ 200,-) chacune.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 6.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

**Art. 7.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

**Art. 8.** Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort, excepté aux héritiers réservataires et au conjoint survivant, requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption.

**Art. 9.** Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 12.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2005.

*Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur José Fernando Santos de Almeida, prénommé, cent parts sociales .....	100
Total: cent parts sociales .....	100

Ces parts ont été libérées intégralement par l'apport en nature à la société des matériels suivants: un véhicule Citroën Evasion, un ordinateur fixe, un ordinateur portable, du mobilier (étagères et chaises), un bureau, un scanner, une imprimante et divers matériels de bureau, le tout évalué par le comparant à la somme de vingt mille euros (€ 20.000). Le comparant déclare que le prêt apport est à disposition de la société.

*Frais*

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cent euros (€ 1.100,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les statuts de la société ainsi arrêtés, le comparant, unique associé de la société se considérant comme réunie en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

I.- Est nommé gérant de la société:

Monsieur José Fernando Santos de Almeida, commerçant, né à Santa Isabel/Lisboa (Portugal), le 18 juillet 1955, demeurant à L-3839 Schifflange, 18, rue de la Gare.

II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

III.- Le siège social de la société se trouve à: L-3850 Schifflange, 30, avenue de la Libération.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: J. Santos de Almeida, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 janvier 2005, vol. 904, fol. 42, case 4. – Reçu 200 euros.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 janvier 2005.

F. Kessler.

(011665.3/219/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

---

**MONIC S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 17.386.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2005, réf. LSO-BA06597, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010701.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

---

**ESTEE LAUDER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1247 Luxembourg, 4-6, rue de la Boucherie.

R. C. Luxembourg B 68.176.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 janvier 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 250 du 9 avril 1999.

Les comptes annuels au 30 juin 2003, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00045, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

(011478.3/250/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

---

**VIVID LIFE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Gesellschaftssitz: L-1326 Luxembourg, 21, rue Auguste Charles.

H. R. Luxemburg B 78.028.

AUSZUG

Es geht aus einer Abtretung von Gesellschaftsanteilen am 1. Februar 2005 hervor, dass die Verteilung der Anteile der Gesellschaft VIVID LIFE S.à r.l. wie folgt ist:

Marie-Josée Eschette-Franck, Wohnhaft in L-5867 Fentange, 22, ceinture Beau-Site: ..... 25 Anteile

Total: ..... 25 Anteile

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2005, réf. LSO-BB00693. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(011610.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

---

**UNIVERSAL INSTRUMENTS HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
H. R. Luxemburg B 14.382.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2002, einregistriert in Luxemburg am 28. Januar 2005, Ref. LSO-BA07640, wurde am 3. Februar 2005 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Für den Verwaltungsrat*

Unterschrift

(011479.3/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

---

**REO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 90.225.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07485, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

Signature.

(011480.3/280/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

---

**BEN AND CO CHARTERING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 72.582.

Le bilan rectifié au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2005, réf. LSO-BA08021, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011481.3/2329/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

---

**BEN AND CO CHARTERING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 72.582.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2005, réf. LSO-BA08020, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011482.3/2329/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

---

**SR FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 64.122.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 3 avril 1998, acte publié au Mémorial C n° 503 du 8 juillet 1998

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2005, réf. LSO-BA07921, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SR FINANCE S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(011508.3/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

---

**SALON CABOVERDIANA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1326 Luxembourg, 6, rue Auguste Charles.

R. C. Luxembourg B 74.114.

L'an deux mille cinq, le vingt et un janvier au siège de la société SALON CABOVERDIANA S.A., 6, rue Auguste Charles à L-1326 Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SALON CABOVERDIANA S.A. avec siège social à L-1326 Luxembourg, 6, rue Auguste Charles,

constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Beck de résidence à Echternach, en date du 2 février 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 332 du 8 mai 2000,

modifiée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 octobre 2001 tenue devant le notaire Henri Beck de résidence à Echternach,

modifiée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 octobre 2002 tenue sous seing privé au siège de la société, 6, rue Auguste Charles, L-1326 Luxembourg, enregistrée à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 90, case 3,

modifiée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 avril 2004 tenue sous seing privé au siège de la société, 6, rue Auguste Charles, L-1326 Luxembourg, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, LSO-AQ05222,

inscrite au registre de commerce et des sociétés auprès du tribunal d'arrondissement de Luxembourg, sous le numéro B 74.114.

Étaient présents à l'Assemblée Générale Extraordinaire, les actionnaires:

- |   |            |
|---|------------|
| 1.- Madame Aldina Da Cruz Dos Santos, coiffeuse, demeurant à L-1354 Luxembourg, 8, allée du Carmel                          | 90 actions |
| 2.- Monsieur Antonio Manuel Fernandes Da Conceição, technicien dentaire, demeurant à L-2543 Luxembourg, 68, rue Dernier Sol | 10 actions |

L'assemblée est présidée par Monsieur Antonio Manuel Fernandes Da Conceição, préqualifié, qui désigne comme secrétaire Monsieur Linden Constant, demeurant à L-1511 Luxembourg, 103, avenue de la Faïencerie.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Aldina Da Cruz Dos Santos, préqualifiée.

Le bureau étant ainsi constitué.

Monsieur le Président a constaté que tous les associés de la société anonyme SALON CABOVERDIANA S.A. étaient présents et qu'ils se sentaient dûment convoqués,

que l'assemblée était dès lors régulièrement constituée et pouvait valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont reconnu avoir eu connaissance avant la présente assemblée.

En suite Monsieur le Président a exposé l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

Point unique: Modification du Conseil d'Administration:

- révocation de Monsieur De Sousa Dias Jorge, maître coiffeur, demeurant à L-2311 Luxembourg, 43, avenue Pasteur;
- nomination de Mme Schintgen Manon Marie épouse Weicker, maître coiffeur, demeurant à L-6671 Mertert, 4, rue J.-P. Beckius.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Suite au licenciement, notifié à Monsieur De Sousa Dias Jorge en date du 21 janvier 2005, l'assemblée générale décide de révoquer Monsieur De Sousa Dias Jorge, maître coiffeur, demeurant à L-2311 Luxembourg, 43, avenue Pasteur, de ses fonctions comme administrateur, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2005.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer Madame Schintgen Manon Marie épouse Weicker, maître coiffeur, demeurant à L-6671 Mertert, 4, rue J.-P. Beckius, comme administrateur à partir du 1<sup>er</sup> février 2005. Madame Schintgen Manon épouse Weicker continuera et finira de mandat de Monsieur De Sousa Dias.

Sont donc appelés aux fonctions d'administrateur:

- a) Monsieur Antonio Manuel Fernandes Da Conceição, technicien dentaire, demeurant à L-2543 Luxembourg, 68, rue Dernier Sol;
- b) Madame Aldina Da Cruz Dos Santos, coiffeuse demeurant à L-1354 Luxembourg, 8, allée du Carmel;
- c) Madame Schintgen Manon Marie épouse Weicker, maître coiffeur, demeurant à L-6671 Mertert, 4, rue J.-P. Beckius.

*Troisième résolution*

Le conseil d'administration délègue la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion journalière à Madame Schintgen Manon Marie épouse Weicker prénommée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président a clôturé la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg au siège de la société, date qu'en tête des présentes.

Signé: A. Dos Santos, A. Fernandes Da Conceição, S. Weicker.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2005, réf. LSO-BA07720. – Reçu 241 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011895.3/201/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

**OCEANBREEZE CHARTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 82.542.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2005, réf. LSO-BA08028, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011485.3/2329/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

---

**OCEANBREEZE CHARTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 82.542.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2005, réf. LSO-BA08029, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011486.3/2329/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

---

**KALOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 64.399.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2005, réf. LSO-BA06886, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011487.3/759/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

---

**L.J.D. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 66.156.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 23 juillet 2004*

Le mandat d'administrateur de Madame Sofie Meulders, de Messieurs Alain Koll et Patrick Wygaerts est renouvelé pour une période de 4 ans.

Pour extrait sincère et conforme

S. Meulders / A. Koll

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2005, réf. LSO-BA06278. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011489.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

---

**J&H GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 97.514.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Strassen le 23 décembre 2004*

Conformément à l'autorisation lui conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 décembre 1998, réitérée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 mars 2000, le conseil décide à l'unanimité:

- de nommer Monsieur Stéphane Morelle au poste d'Administrateur-Délégué.

Pour extrait sincère et conforme

L. Zurstrassen / S. Morelle

Administrateur-Délégué / Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2005, réf. LSO-BA07767. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011494.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

---

**W.03 LIMPACH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 101.846.

L'an deux mille quatre, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme W.01 LES GALAXIES, avec siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 103.347),

représentée par son administrateur-délégué Monsieur Guy Rollinger, commerçant, demeurant à L-4980 Reckange-sur-Mess, 201, rue des Trois Cantons,

2.- La société à responsabilité limitée IMMOBILIERE WAEHNERT, S.à r.l., avec siège social à L-3396 Roeser, 10, rue de l'Alzette, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 90.674),

représentée par son gérant Monsieur Michel Waehnert, employé privé, demeurant à L-3396 Roeser, 10, rue de l'Alzette.

Monsieur Guy Rollinger et Monsieur Michel Waehnert, prénommés, sont ici représentés par Monsieur Jean-Marie Steffen, employé privé, demeurant à Schieren, en vertu de deux procurations sous seing privé lui données, lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par toutes les parties et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, dûment représentées, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée W.03 LIMPACH, avec siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons (R.C.S. Luxembourg section B numéro 101.846), a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 961 du 28 septembre 2004;

- Que les comparantes sont les seules et uniques associées actuelles de ladite société et qu'elles ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les comparantes constatent qu'en vertu d'une cession de parts sous seing privé du 29 décembre 2004, la société anonyme D.01 P.A.C. HOLDING, avec siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 44.671), a cédé ses cinquante (50) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune dans la prédite société W.03 LIMPACH à la prédite société W.01 LES GALAXIES.

Cette cession de parts est approuvée conformément à l'article sept (7) des statuts et les associés les considèrent comme dûment signifiées à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

La cessionnaire susdite, est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date de la cession.

*Deuxième résolution*

A la suite de la cession de parts sociales ci-avant mentionnée, l'article six (6) des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euro (125,- EUR) chacune.

Les parts sociales se répartissent comme suit:

1.- La société anonyme W.01 LES GALAXIES, avec siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 103.347), cinquante parts sociales . . . . .	50
2.- La société à responsabilité limitée IMMOBILIERE WAEHNERT, S.à r.l., avec siège social à L-3396 Roeser, 10, rue de l'Alzette, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 90.674), cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées.»

*Evaluation des frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-M. Steffen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 janvier 2005, vol. 530, fol. 51, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 février 2005.

J. Seckler.

(011904.3/231/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

**W.04 FRISANGE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 101.847.

L'an deux mille quatre, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme W.01 LES GALAXIES, avec siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 103.347),

représentée par son administrateur-délégué Monsieur Guy Rollinger, commerçant, demeurant à L-4980 Reckange-sur-Mess, 201, rue des Trois Cantons,

2.- La société à responsabilité limitée IMMOBILIERE WAEHNERT, S.à r.l., avec siège social à L-3396 Roeser, 10, rue de l'Alzette, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 90.674),

représentée par son gérant Monsieur Michel Waehnert, employé privé, demeurant à L-3396 Roeser, 10, rue de l'Alzette.

Monsieur Guy Rollinger et Monsieur Michel Waehnert, prénommés, sont ici représentés par Monsieur Jean-Marie Steffen, employé privé, demeurant à Schieren, en vertu de deux procurations sous seing privé lui données, lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par toutes les parties et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, dûment représentées, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée W.04 FRISANGE, avec siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons (R.C.S. Luxembourg section B numéro 101.847), a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 961 du 28 septembre 2004;

- Que les comparantes sont les seules et uniques associées actuelles de ladite société et qu'elles ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les comparantes constatent qu'en vertu d'une cession de parts sous seing privé du 29 décembre 2004, la société anonyme D.01 P.A.C. HOLDING, avec siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 44.671), a cédé ses cinquante (50) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune dans la prédite société W.04 FRISANGE à la prédite société W.01 LES GALAXIES.

Cette cession de parts est approuvée conformément à l'article sept (7) des statuts et les associés les considèrent comme dûment signifiées à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

La cessionnaire susdite, est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date de la cession.

*Deuxième résolution*

A la suite de la cession de parts sociales ci-avant mentionnée, l'article six (6) des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euro (125,- EUR) chacune.

Les parts sociales se répartissent comme suit:

1.- La société anonyme W.01 LES GALAXIES, avec siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 103.347), cinquante parts sociales . . . . .	50
2.- La société à responsabilité limitée IMMOBILIERE WAEHNERT, S.à r.l., avec siège social à L-3396 Roeser, 10, rue de l'Alzette, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 90.674), cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées.»

*Evaluation des frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-M. Steffen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 janvier 2005, vol. 530, fol. 51, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 février 2005.

J. Seckler.

(011914.3/231/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

23300

**L.J.D. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 66.156.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2005, réf. LSO-BA06275, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011491.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

---

**COMPAGNIE DE FLORIDE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 65.277.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00346, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2005.

Signature.

(011492.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

---

**INF INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 84.720.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00351, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2005.

Signature.

(011493.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

---

**NAFTA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 84.151.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00354, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2005.

Signature.

(011495.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

---

**VIVID LIFE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Gesellschaftssitz: L-1326 Luxembourg, 21, rue Auguste Charles.  
H. R. Luxemburg B 78.028.

AUSZUG

Es geht aus dem Protokoll einer aussergewöhnlichen Generalversammlung vom 2. Februar 2005 folgendes hervor:

- Der Gesellschafter nimmt die Kündigung vom 1. Februar 2005 von Herrn Patrick Eschette als technischer Geschäftsführer an und erteilt ihm Entlast für die Ausführung seines Mandates.
- Herr Claude Eschette bleibt alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft.
- Der Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2005.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2005, réf. LSO-BB00696. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011614.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

---

**SANET LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1818 Howald, 44, rue des Joncs.

R. C. Luxembourg B 105.856.

## STATUTS

L'an deux mille cinq, le treize janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. Madame Maria de los Angeles Gomez Martin ép. Guillaume, directrice commerciale, née le 1<sup>er</sup> mars 1957 à Alcaudete (Espagne), demeurant 6, route de Volkrange F-57100 Thionville,

2.- Madame Sabine Menu, directrice administrative, née le 21 août 1968 à Thionville, demeurant 5, rue du Château d'Eau à F-57925 Distroff,

3.- Madame Joëlle Bettini, manager technique, née le 20 octobre 1957 à Thionville, demeurant 167, avenue de Nieppe, F-57970 Basse Ham,

4. - Monsieur Jean Robert Guillaume, technicien, né le 7 octobre 1955 à Mont Saint Martin, demeurant 6, route de Volkrange à F-57100 Thionville.

Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de SANET LUXEMBOURG S.à r.l..

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de nettoyage de bâtiments avec toutes les activités accessoires s'y rattachant.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Hespérange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

**Art. 7.** La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule personne qu'ils désigneront.

**Art. 8.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les 2/3 du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 2/3 du capital social.

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2005.

**Art 15.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

**Art. 17.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 18.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

1.- Madame Maria de los Angeles Gomez Martin, prénommée cent parts sociales . . . . .	100 parts
2.- Madame Sabine Menu, prénommée cent parts sociales . . . . .	100 parts
3.- Madame Joëlle Bettini, prénommée cent soixante-six parts sociales . . . . .	166 parts
4.- Monsieur Jean Robert Guillaume, prénommé cent trente-quatre parts sociales . . . . .	134 parts
Total: . . . . .	500 parts

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Estimation des frais*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille euros (1.000,00 EUR).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1. Est nommée gérant technique pour une durée indéterminée:  
- Madame Maria de los Angeles Gomez Martin, précitée.
2. Est nommée gérant administratif pour une durée indéterminée:  
- Madame Sabine Menu, prénommée.

La société est valablement engagée par les signatures conjointes du gérant administratif et du gérant technique.

- 3.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:  
L-1818 Howald, 4, rue des Joncs Hall n° 18.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Martin, S. Menu, J. Bettini, R. Guillaume, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, vol. 146S, fol. 81, case 1. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 février 2005.

P. Bettingen.

(011947.3/202/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

**NAFTA TRADING INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 84.292.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00357, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2005.

Signature.

(011497.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

---

**NAFTA FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 85.014.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00360, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2005.

Signature.

(011499.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

---

**ANNE WERY EDITIONS ET RESSOURCES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1451 Luxembourg, 5, rue Théodore Eberhard.  
R. C. Luxembourg B 74.286.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2005, réf. LSO-BA06890, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011500.3/759/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

---

**CITY RADIO PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1247 Luxembourg, 2, rue de la Boucherie.  
R. C. Luxembourg B 78.736.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2005, réf. LSO-BB00442, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(011502.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

---

**SR FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.  
R. C. Luxembourg B 64.122.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 3 avril 1998, acte publié au Mémorial C n° 503 du 8 juillet 1998

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2005, réf. LSO-BA07925, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2005.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour SR FINANCE S.A.*

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(011510.3/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

---

**EUROCONSORTIUM DE PLACEMENTS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 53.360.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2005, réf. LSO-BA07575, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Signature.

(011504.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

**GLIBRO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 47.584.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 mai 1994, acte publié au Mémorial C n° 348 du 20 septembre 1994

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2005, réf. LSO-BA07688, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GLIBRO HOLDING S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(011513.3/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

**GLIBRO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 47.584.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 mai 1994, acte publié au Mémorial C n° 348 du 20 septembre 1994

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2005, réf. LSO-BA07689, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GLIBRO HOLDING S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(011515.3/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

**MENTAL EQUIPMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 48.050.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 décembre 2004*

*«Première résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Marco Fieger en sa qualité d'administrateur et lui accorde entière décharge pour la durée de son mandat.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, un nouvel administrateur qui accepte, à savoir:

Monsieur François Peusch, expert-comptable, demeurant à L-5854 Alzingen, 54, rue Langheck.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2010.»

Munsbach, le 17 décembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07270. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011597.3/820/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

**COMPUTACENTER SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R. C. Luxembourg B 105.855.

**STATUTES**

In the year two thousand and four on the twenty-third of December.  
Before Maître Joseph Elvinger notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

1. COMPUTACENTER S.A., having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, R.C. Luxembourg B n° 52391, represented by Mrs. Catherine Dessoay, avocat à la cour, residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, by virtue of a proxy signed «ne varietur».

2. COMPUTACENTER PLC, having its registered office at Hatfield Avenue, Hatfield, GB-AL 10 9TW Hetfordshire, represented by Mrs. Catherine Dessoay, avocat à la cour, residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, by virtue of a proxy signed «ne varietur».

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a limited company in accordance with the following articles of incorporation.

**Denomination - Registered Office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** There is hereby formed a limited company under the name of COMPUTACENTER SOLUTIONS S.A.

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors. If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which shall remain a Luxembourg company.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The company is established to engage in all activities associated with the computer business, including activities with any and all related products and services.

It may take participating interests in any company and enterprises in whatever form and carry out all transactions pertaining to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may take any actions to safeguard its rights and carry out any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose and which are usually to further its development or extension.

In all the operations indicated above, as well as its whole activity, it will remain within the limits of article 209 of the company law.

**Art. 5.** The corporate capital is set at 100,000.- EUR (one hundred thousand euros) divided into 100 (one hundred) shares having a par value of 1,000.- EUR (one thousand euros) each.

**Art. 6.** Except for the shares which, according to law, shall remain in the registered form, the shares may be registered or bearer shares, at the option of the shareholder.

The company's shares may be issued, at the shareholder's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

**Art. 7.** The company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law of August 10, 1915 as amended.

**Management - Supervision**

**Art. 8.** The company shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders; they shall be re-eligible and they may be removed at any time. Except if the general meeting is deciding otherwise, the duration of the mandate shall be six years.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 9.** The board of directors has the power to perform such acts as shall be necessary or useful to the purpose of the company; except all matters reserved to the general meeting by law or by the present articles of incorporation.

The board of directors may elect a chairman. In his absence the board may be held by the most senior director.

The board of directors may be held only if a majority of directors is present or represented; a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, is permitted. In case of urgency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions of the board shall require a majority vote; in case of a tie, the chairman has the casting vote.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the company in connection therewith to one or more directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the company.

The company is bound by the signature of the managing director or by the joint signatures of any two directors.

**Art. 10.** Under the provisions set forth in article 72-2 of the law of August 10, 1915 as amended, the board of directors is authorised to distribute interim dividends.

**Art. 11.** The company shall be supervised by one or more auditors. They shall be re-eligible and they may be removed at any time. Except if the general meeting is deciding otherwise, the duration of the mandate is six years.

#### Financial Year

**Art. 12.** The company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirtyfirst of December.

#### General Meeting

**Art. 13.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Friday of the month of may at 11.00 a.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the following working day.

**Art. 14.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they had previously knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders wishing to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 15.** The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify all acts that may concern the company.

#### General Provisions

**Art. 16.** The law of August 10, 1915, as amended, shall apply, providing these articles of incorporation do not state otherwise.

#### Subscription and Payment

The above named parties have subscribed the shares as follows:

- COMPUTACENTER S.A., ninety-nine shares . . . . .	99
- COMPUTACENTER PLC, one share . . . . .	<u>1</u>
Total: one hundred shares . . . . .	100

All these shares have been fully paid up, so that the amount of 100,000.- EUR (one hundred thousand euros) is forthwith at the free disposal of the company, as it has been proved to the notary.

#### Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the law on Commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about three thousand euros.

#### Extraordinary General Meeting

The above-named shareholders, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions:

1) The number of directors is set at three and the number of the auditors at one.

2) The following have been appointed directors:

i. Mrs. Ulla Franz, residing at 2 Geislayweg, D-54668 Pruemzurlay,

ii. Mr. Mike Norris, residing at 44, Totteridge Common N20 8ND London,

iii. Mr. Tony Conophy, residing at Monsieur Tony Conophy, demeurant à Rowley Lodge Rowley Lane Arkley, Herts, EN 5 3HS, Angleterre.

For a six year period.

The board is authorized to appoint a managing director.

3) The following is appointed auditor:

ERNST & YOUNG LUXEMBOURG having its registered office at L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activités Syrdall, for a six year period.

4) The registered office of the company shall be fixed at: 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

#### Meeting of the board of directors

The above-named directors, considering themselves as duly convened, have proceeded to hold a meeting of the board and having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolution:

Mrs. Ulla Franz is appointed managing director of the company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille quatre, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. COMPUTACENTER S.A. ayant son siège social à 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, R.C. Luxembourg B n° 52.391, représentée par Maître Catherine Dessoy, avocat à la cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, en vertu d'une procuration elle délivrée.

2. COMPUTACENTER PLC, une société de droit anglais, ayant son siège social à Hatfield avenue, Hatfield, GB-AL 10 9TW Hetfordshire, représentée par Maître Catherine Dessoy, avocat à la cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, en vertu d'une procuration elle délivrée.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme de droit luxembourgeois qu'ils vont constituer entre eux.

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Par la présente, il est formé une société anonyme sous la dénomination de COMPUTACENTER SOLUTIONS S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront, ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger. Cette mesure n'a toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet de l'engager dans toutes activités liées à l'informatique y incluses toutes activités en relation avec des produits ou services informatiques.

Elle pourra prendre des participations en toute société et entreprise sous quelque forme que ce soit, et accomplir toutes les transactions se rapportant à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconque, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui la favorisent.

Pour toutes les opérations mentionnées ci-dessus, ainsi que pour la totalité de ses activités, la société restera dans les limites de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à 100.000,- EUR (cent mille euros) divisé en 100 (cent) actions d'une valeur nominale de 1000,- EUR (mille euros) chacune.

**Art. 6.** A l'exception des actions pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative, les actions peuvent être créées sous la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions de la société peuvent être créées, au choix de l'actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs d'une ou de plusieurs actions.

**Art. 7.** La société peut racheter ses propres actions conformément à l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 8.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non; ils sont rééligibles et toujours révocables. Sauf si l'assemblée n'en décide autrement la durée du mandat est de six ans.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 9.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion est conférée à l'administrateur le plus ancien en rang.

Le conseil d'administration de la société ne peut se réunir que si la majorité des membres est présente ou représentée pendant toute la durée de la réunion, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, email ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, email ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion, est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée par la signature de son administrateur-délégué ou par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 10.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la suite, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires rééligibles et révocables à tout moment. Sauf si l'assemblée n'en décide autrement, la durée du mandat est de six ans.

#### Année sociale

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

#### Assemblée générale

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mai à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit désigné dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, elle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 14.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires des actions doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 15.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

#### Disposition générale

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

- COMPUTACENTER S.A., quatre-vingt-dix-neuf actions .....	99
- COMPUTACENTER PLC, une action .....	1
Total: cent actions .....	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de 100.000,- EUR (cent mille euros) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

#### Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a. Madame Ulla Franz, demeurant à 2 Geislweg, D-54668 Pruemzurlay,

b. Monsieur Mike Norris, demeurant à 44, Totteridge Common N20 8ND Londres,

c. Monsieur Tony Conophy, demeurant à Rowley Lodge Rowley Lane Arkley, Herts, EN 5 3HS, Angleterre.

La durée des mandats est de 6 ans.

Le conseil d'administration est autorisé à nommer un administrateur-délégué.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, ayant son siège social à L- 5365 Munsbach, 7, Parc d'Activités Syrdall

4) Le siège social est fixé à 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

#### Réunion du conseil d'administration

Les administrateurs sus-indiqués se sont réunis en conseil d'administration auquel ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celui-ci était régulièrement constitué, ils ont pris la résolution suivante:

Madame Ulla Franz est nommée administrateur-délégué de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. Dessoay, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2004, vol. 146S, fol. 61, case 12. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2005.

J. Elvinger.

(011948.3/211/245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

---

**GLIBRO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 47.584.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 mai 1994, acte publié au Mémorial C n° 348 du 20 septembre 1994

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2005, réf. LSO-BA07690, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GLIBRO HOLDING S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(011517.3/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

---

**SLAINTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2738 Luxembourg, 13, rue Paul Wilwertz.

R. C. Luxembourg B 41.039.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2005, réf. LSO-BA06894, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011518.3/759/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

---

**GLIBRO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 47.584.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 mai 1994, acte publié au Mémorial C n° 348 du 20 septembre 1994

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2005, réf. LSO-BA07691, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GLIBRO HOLDING S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(011519.3/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

---

**FINEDUC EUROPE S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 49.180.

En date du 31 décembre 2004, la société ALTER DOMUS, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a décidé de dénoncer le siège de la société FINEDUC EUROPE S.A. avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07542. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011527.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

---

**FIDELIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 94.776.

—  
RECTIFICATIF

Il y a lieu de lire:

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 29 novembre 2004 que:

- le nombre des administrateurs a été réduit de cinq à trois

- Ont été nommés administrateurs en remplacement de Marco Lagona, Monsieur Pietro Feller, Monsieur Marco Bus, Monsieur Michele Amari et Monsieur Claude Defendi démissionnaires:

\* Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, né le 13 mai 1966 à Milano (Italie), demeurant à 560 rue de Neudorf L-2220 Luxembourg;

\* Monsieur Gianluca Ninno, fiscaliste, né le 7 avril 1975 à Policoro (Italie), demeurant à 560 rue de Neudorf L-2220 Luxembourg;

\* Monsieur David De Marco, directeur, né le 15 mars 1965 à Curepire, demeurant à 12 rue de Medernach, L-9186 Stegen.

Les nouveaux administrateurs sont élus pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2007.

- A été nommée commissaire en remplacement de AACO S.à r.l., 6 rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, démissionnaire:

\* CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social au 50 Val Fleuri à L-1526 Luxembourg, en sa qualité de commissaire. Le nouveau commissaire est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra à l'an 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

Pour extrait conforme

Au lieu de:

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 29 novembre 2004 que:

- le nombre des administrateurs a été réduit de cinq à trois

- Ont été nommés administrateurs en remplacement de Marco Lagona, Monsieur Pietro Feller, Monsieur Marco Bus, Monsieur Michele Amari et Monsieur Claude Defendi démissionnaires:

\* Madame Murielle McSorley, née le 5 octobre 1967 à Paris et demeurant professionnellement à Luxembourg;

\* Monsieur Philippe Denis Marie né le 20 février 1955 à Charleroi et demeurant professionnellement à Luxembourg;

\* Madame Marjorie Audrey Armand née le 19 novembre 1967 à Paris, demeurant professionnellement à Luxembourg

Les nouveaux administrateurs sont élus pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2007.

- A été nommée commissaire en remplacement de AACO S.à r.l., 6 rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, démissionnaire:

\* FIDEI REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg,

Le nouveau commissaire est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra à l'an 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00058. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011520.3/727/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

**GLIBRO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 47.584.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 mai 1994, acte publié au Mémorial C n° 348 du 20 septembre 1994

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2005, réf. LSO-BA07693, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GLIBRO HOLDING S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(011521.3/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

**GLIBRO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 47.584.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 mai 1994, acte publié au Mémorial C n° 348 du 20 septembre 1994

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2005, réf. LSO-BA07694, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GLIBRO HOLDING S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(011523.3/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

---

**SABIC LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.484.625.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 86.854.

*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 20 mars 2003*

Suite à la nomination de la société ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, en qualité de commissaire aux comptes de la Société, le mandat de commissaire aux comptes de la société KPMG AUDIT, société civile, avec siège à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, a pris fin.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07482. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011525.3/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

---

**E.D.DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 50.624.

Par lettre recommandée du 1<sup>er</sup> février 2005, la société MONTBRUN REVISION S.à r.l. a démissionné avec effet immédiat de son poste de commissaire aux comptes de la société E.D.DISTRIBUTION S.A.

Luxembourg, le 2 février 2005.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2005, réf. LSO-BB00476. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011528.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

---

**D.B.E. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 72.640.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 20 janvier 2005*

Nomination de Anja Paulissen, employée privée, Luxembourg, en tant qu'administrateur.

Réélection de J.-M. Di Cino et PAN EUROPEAN VENTURES S.A. en tant qu'administrateurs et de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 20 January 2005.

Certifié sincère et conforme

D.B.E. S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2005, réf. LSO-BA05967. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(011625.3/655/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

---

**PFIZER WARNER LAMBERT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 79.434.

In the year two thousand and five, on the sixth day of January.  
Before us Me Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

PFIZER INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., having its registered office in L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B number 79.433,

here represented by M<sup>e</sup> Alain Steichen, attorney-at-law, residing professionally in 44, rue de la Vallée, L-2661, Luxembourg by virtue of a proxy given on January 5th, 2005 which shall be annexed hereto.

The prenamed company, PFIZER INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., is the sole partner of PFIZER WARNER LAMBERT LUXEMBOURG, S.à r.l. (the «Company»), having its registered office at 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B number 79.434, incorporated on the 22nd of December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 515 of July 9, 2001.

The articles of association of the Company having been amended by several deeds of the undersigned notary, and the latest on May 19, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 775 of July 28, 2004.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the subscribed share capital of the company by an amount of one hundred thirty eight million six hundred sixty one thousand and one hundred euros (EUR 138,661,100.-) to bring it from its present amount of two hundred ninety three million four hundred ninety-eight thousand six hundred euros (EUR 293,498,600.-) to four hundred thirty two million one hundred fifty nine thousand seven hundred euros (EUR 432,159,700.-) by the creation and the issue of two million seven hundred seventy three thousand two hundred twenty two (2,773,222) new parts having a par value of fifty euros (EUR 50.-) each, having the same rights and obligations as the existing parts, together with total issue premiums of one billion two hundred forty seven million nine hundred and fifty thousand three hundred and fifty five euros (EUR 1,247,950,355.-).

2. Subscription for all the two million seven hundred seventy three thousand two hundred twenty two (2,773,222) new parts by PFIZER INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., having its registered office in L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B number 79.433, and paying up of these parts together with total issue premiums of one billion two hundred forty seven million nine hundred and fifty thousand three hundred and fifty five euros (EUR 1,247,950,355.-) by a contribution in kind of thousand (1,000) shares of HANDLEY ASSOCIATES LIMITED, a corporation duly incorporated under the laws of Gibraltar, registered at the Register of Commerce of Gibraltar under number 92 491, having its corporate seat office in 206 Main Street, Gibraltar, being 100% of the issued share capital of the said corporation.

3. Amendment of article 7 § 1 of the Company's by-laws so as to reflect the proposed increase of the share capital and the allocation to the issue premium.

Then, the sole partner takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Partner resolves to increase the share capital of the company by an amount of one hundred thirty eight million six hundred sixty one thousand and one hundred euros (EUR 138,661,100.-) to bring it from its present amount of two hundred ninety three million four hundred ninety eight thousand and six hundred euros (EUR 293,498,600.-) to four hundred thirty two million one hundred fifty nine thousand seven hundred euros (EUR 432,159,700.-) by the creation and the issue of two million seven hundred seventy three thousand two hundred twenty two (2,773,222) new parts having a par value of fifty euros (EUR 50.-) each, having the same rights and obligations as the existing parts, together with total issue premiums of one billion two hundred forty seven million nine hundred and fifty thousand three hundred and fifty five euros (EUR 1,247,950,355.-).

*Subscription*

PFIZER INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., having its registered office in L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B number 79.433, here represented by Mr. Alain Steichen, by virtue of a proxy given on January 5, 2005, has declared to subscribe for all the of two million seven hundred seventy three thousand two hundred twenty two (2,773,222) new parts to be issued, and to pay these parts a total amount of one hundred thirty eight million six hundred sixty one thousand and one hundred euros (EUR 138,661,100) together with total issue premiums of one billion two hundred forty seven million nine hundred and fifty thousand three hundred and fifty five euros (EUR 1,247,950,355.-) by a contribution in kind of thousand (1,000) shares of HANDLEY ASSOCIATES LIMITED, a corporation duly incorporated under the laws of Gibraltar, registered at the Register of Commerce of Gibraltar under number 92.491, having its corporate seat office in 206 Main Street, Gibraltar, being 100% of the issued share capital of the said corporation.

*Second resolution*

The Sole Partner resolves to amend article 7 § 1 of the by-laws of the company in order to reflect the above resolution, so that it will read as follows:

**Art. 7.** «The corporate capital is set at four hundred thirty two million one hundred fifty nine thousand seven hundred euros (EUR 432,159,700.-) divided into eight million six hundred forty-three thousand one hundred ninety-four (8,643,194) parts having a par value of fifty euros (EUR 50.-), all of which have been fully paid up. The issue premium amounts to three billion eight hundred eighty-nine million four hundred thirty seven thousand seven hundred eighty one euros (EUR 3,889,437,781.-).»

#### Costs

Insofar as the company receiving the 100% of share capital in HANDLEY (INTERNATIONAL) LIMITED, a corporation established in a EU Member State, the company refers to article 4-2 of the Law of December 29, 1971, which provides for capital tax exemption.

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed are estimated at twelve thousand euros (12,000.- EUR).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le six janvier.

Par-devant Maître Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

PFIZER INTERNATIONAL LUXEMBOURG SA, ayant son siège social au 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg et enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.433,

représentée par M<sup>e</sup> Alain Steichen, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 5 janvier 2005, laquelle restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, PFIZER INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., est l'associé unique de PFIZER WARNER LAMBERT LUXEMBOURG, S.à r.l. («la Société»), ayant son siège au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 79.434, constituée en date du 22 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 515 du 9 juillet 2001.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises, et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 mai 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 775 du 28 juillet 2004.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital souscrit de la société à concurrence de cent trente huit millions six cent soixante et un mille cent euros (EUR 138.661.100,-) pour le porter de son montant actuel deux cent quatre-vingt treize millions quatre cent quatre-vingt dix huit mille six cents euros (EUR 293.498.600,-) à quatre cent trente deux millions cent cinquante neuf mille sept cents euros (EUR 432.159.700,-) par la création et l'émission deux millions sept cent soixante-treize mille deux cent vingt-deux (2.773.222) parts nouvelles d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts déjà existantes, ensemble avec une prime d'émission de un milliard deux cent quarante sept millions neuf cent cinquante mille trois cent cinquante cinq euros (EUR 1.247.950.355,-).

2. Souscription des deux millions sept cent soixante-treize mille deux cent vingt-deux (2.773.222) nouvelles parts par PFIZER INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social au 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg et enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.433 et libération de la totalité de ces parts assorties d'une prime d'émission d'un montant de un milliard deux cent quarante sept millions neuf cent cinquante mille trois cent cinquante cinq euros (EUR 1.247.950.355,-) par un apport en nature de toutes les mille (1.000) actions de HANDLEY ASSOCIATES LIMITED, une entité constituée à Gibraltar ayant son siège social au 206 Main Street, Gibraltar, enregistrée auprès du register des sociétés de Gibraltar sous le numéro 92 491, représentant 100% du capital social émis de cette entité.

3. Modification du paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 7 des statuts de la société afin de refléter l'augmentation de capital envisagée.

Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital de la société à concurrence d'un montant de cent trente huit millions six cent soixante et un mille cent euros (EUR 138.661.100,-) pour le porter de son montant actuel deux cent quatre-vingt treize millions quatre cent quatre-vingt dix huit mille six cents euros (EUR 293.498.600,-) à quatre cent trente deux millions cent cinquante neuf mille sept cents euros (EUR 432.159.700,-) par la création et l'émission deux millions sept cent soixante-treize mille deux cent vingt-deux (2.773.222) parts nouvelles d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts déjà existantes, ensemble avec une prime d'émission

sion de un milliard deux cent quarante sept millions neuf cent cinquante mille trois cent cinquante cinq euros (EUR 1.247.950.355,-).

#### *Souscription*

PFIZER INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social au 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg et enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.433, ici représentée par M<sup>e</sup> Alain Steichen, en vertu d'une procuration donnée le 5 janvier 2005, a déclaré souscrire toutes les deux millions sept cent soixante-treize mille deux cent vingt-deux (2.773.222) nouvelles parts et les payer un prix total de cent trente huit millions six cent soixante et un mille cent euros (EUR 138.661.100,-) avec une prime d'émission de un milliard deux cent quarante sept millions neuf cent cinquante mille trois cent cinquante cinq euros (EUR 1.247.950.355,-) par un apport en nature de toutes les mille (1.000) actions de HANDLEY ASSOCIATES LIMITED, une entité constituée à Gibraltar ayant son siège social au 206 Main Street, Gibraltar, enregistrée auprès du registre des sociétés de Gibraltar sous le numéro 92.491, représentant 100% du capital social émis de cette entité.

#### *Deuxième résolution*

Pour refléter l'augmentation de capital qui précède, l'associé unique décide de modifier le paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 7 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 7. 1<sup>er</sup> paragraphe.** «Le capital social de la société est fixé à quatre cent trente deux millions cent cinquante neuf mille sept cents euros (EUR 432.159.700,-) représenté par huit millions six cent quarante trois mille cent quatre vingt quatorze (8.643.194) parts d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, toutes entièrement libérées. La prime d'émission s'élève à trois milliards huit cent quatre vingt neuf millions quatre cent trente sept mille sept cent quatre vingt un euros (EUR 3.889.437.781,-).»

#### *Coûts*

Dans la mesure où la société reçoit 100% du capital social de HANDLEY ASSOCIATES LIMITED, entité établie dans un état membre de l'Union Européenne, la société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à douze mille euros (12.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Steichen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 36, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 février 2005.

*P. Bettingen.*

(012113.3/202/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

### **SWEETY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 65.632.

#### *Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 10 janvier 2005*

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Federico Franzina de sa fonction d'administrateur. L'assemblée le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée, après lecture des lettres de démission de Messieurs Jean-Pierre Verlaine et Patrick Ehrhardt de leur fonction d'administrateur, prend acte de ces démissions. L'assemblée les remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat.

L'assemblée décide de nommer trois nouveaux administrateurs, avec effet à partir du 10 janvier 2005, pour la période expirant à la prochaine assemblée générale statuant sur les comptes annuels, MM. Carlo Santoiemma, Marco Lagona et Lorenzo Patrassi, employés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.

*Agent domiciliataire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2005, réf. LSO-BA05398. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(011634.3/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

**ROYAL INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Foetz.  
R. C. Luxembourg B 63.655.

Par lettre recommandée du 1<sup>er</sup> février 2005, la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l. a démissionné avec effet immédiat de son poste de commissaire aux comptes de la société ROYAL INVESTMENT HOLDING S.A.

Luxembourg, le 2 février 2005.

Signature  
Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2005, réf. LSO-BB00477. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011529.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

**METCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 51.628.

Par lettre recommandée du 1<sup>er</sup> février 2005, la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l. a démissionné avec effet immédiat de son poste de commissaire aux comptes de la société METCO S.A.

Luxembourg, le 2 février 2005.

Signature  
Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2005, réf. LSO-BB00480. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011530.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

**GAMING VC HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 104.348.

In the year two thousand and four, on the twentieth day of December at 7.30 p.m.  
Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of GAMING VC HOLDINGS S.A. a société anonyme, having its registered office in L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, RCS Luxembourg B number 104.348, incorporated by a deed of the undersigned notary on 30 November 2004, not yet published in the Mémorial C.

The articles of association have been amended by two deeds of the undersigned notary of today under numbers 16.282 and 16.300 of his Repertory, not yet published in the Mémorial C.

The meeting was opened and presided by Alex Schmitt, attorney-at-law.

The Chairman appointed as secretary, Natacha Steuermann, private employee.

The meeting elected as scrutineer Lionel Noguera, attorney-at-law.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1) Decision to increase the issued capital of the Company by EUR 1.24, so as to raise it from its present amount of EUR 38,608,343.64. to EUR 38,608,344.88 by the issue of one (1) ordinary share of a par value of EUR 1.2 together with total issue premiums of EUR 78,953,658.11, having the same rights and obligations as the existing ordinary shares; this increase of capital taking retroactive effect as from the signature of the present deed by producing to the notary (i) a blocking certificate for EUR 78,953,659.35 and (ii) proof that the shares of the Company have directly or indirectly been admitted to trading on the Alternative Investment Market of the London Stock Exchange, with such evidence to be produced no later than December 24, 2004 at 1.00 p.m. Luxembourg time.

2) Subscription by COST NOMINEES LIMITED, a company with registered office at 88 Wood Street, London EC2V 7QR, of the new ordinary share and payment by a contribution in cash.

3) To authorize any attorney-at-law from BONN SCHMITT & STEICHEN to produce to the undersigned notary such evidence in order to have the present deed becoming effective.

4) Correlative amendment of article 6.1 of the Articles of association of the Company in order to reflect such resolutions.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list, this attendance list having been signed by the proxy holders representing shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders, after having been initialled ne varietur by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III) It appears from the attendance list, that all the 31,135,761 shares representing the whole corporate capital of EUR 38,608,343.64 are represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The meeting is therefore regularly constituted and can decide validly on its agenda, of which the shareholders have been preliminarily advised.

V) After deliberation, the following resolutions were unanimously adopted by the general meeting:

*First resolution*

The general meeting decides to increase the issued capital of the Company by EUR 1.24 so as to raise it from its present amount of EUR 38,608,343.64 to EUR 38,608,344.88 by the issue of one (1) ordinary share of a par value of EUR 1.24, together with total issue premiums of EUR 78,953,658.11 having the same rights and obligations as the existing ordinary shares; this increase of capital taking retroactive effect as from the signature of the present deed by producing to the notary (i) a blocking certificate for EUR 78,953,659.35 and (ii) proof that the shares of the Company have directly or indirectly been admitted to trading on the Alternative Investment Market of the London Stock Exchange, with such evidence to be produced no later than December 24, 2004 at 1.00 p.m. Luxembourg time.

*Subscription and payment*

The other shareholders having waived their preferential subscription right, the 1 newly issued ordinary share has been entirely subscribed by COST NOMINEES LIMITED, having its registered office at 88 Wood Street, London EC2V 7QR, represented by Andrew Edge, solicitor, resident in Frankfurt/Main, by virtue of a proxy given on 20 December, 2004, which proxy shall stay affixed to the present deed.

The new ordinary share thus subscribed, together with the above-mentioned issue premium, shall be fully paid up by payment in cash evidenced by the above-mentioned blocking certificate to be delivered no later than December 24, 2004 at 1.00 p.m. Luxembourg time, so that the amount of EUR 78,953,659.35 shall then be at the free and entire disposal of the Company.

Such subscription shall take retroactive effect as from the signature of the present deed by producing to the notary (i) the above-mentioned blocking certificate for EUR 78,953,659.35 and (ii) proof that the shares of the Company have directly or indirectly been admitted to trading on the Alternative Investment Market of the London Stock Exchange, with such evidence to be produced no later than December 24, 2004 at 1.00 p.m. Luxembourg time.

*Second resolution*

The general meeting decides to authorize any attorney-at-law from BONN SCHMITT & STEICHEN to produce to the undersigned notary such evidence in order to have the present deed becoming effective.

*Third resolution*

The general meeting decides to amend article 6.1 of the Articles of association of the Company in order to reflect such resolutions. Article. 6.1 is now read as follows:

«The Company has an issued capital of thirty-eight million six hundred eight thousand three hundred forty-four euros eighty-eight cents (EUR 38,608,344.88) divided into thirty-one million one hundred thirty-five thousand seven hundred sixty-two (31,135,762) ordinary shares with a nominal value of one euro twenty-four cents (EUR 1.24) each. Issue premiums amount to seventy-eight million nine hundred fifty-three thousand six hundred fifty-nine euros forty-seven cents (EUR 78,953,659.47).

The Company shall have an authorised capital of forty-nine million six hundred thirty-seven thousand two hundred (EUR 49,637,200.-) divided into:

- \* Forty million (40,000,000) ordinary shares having a par value of one euro twenty-four cents (EUR 1.24) each;
- \* Thirty thousand (30,000) redeemable shares having a par value of one euro twenty-four cents (EUR 1.24) each.»

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the foregoing are estimated at approximately at EUR 5,000,-.

There being no further item on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille quatre, le vingt décembre à 19.30 heures.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de GAMING VC HOLDINGS S.A., une société anonyme, avec siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 104.348, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 30 novembre 2004, non encore publié au Mémorial C.

Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire soussigné en date de ce jour, sous les numéros 16.282 et 16.300 de son répertoire, non encore publiés au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Alex Schmitt, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Natacha Steuermann, employée privée, demeurant à Grevenmacher.

L'assemblée choisit comme scrutateur Lionel Noguera, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président a requis le notaire soussigné d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social de la Société à concurrence de EUR 1,24 pour le porter de son montant actuel de EUR 38.608.343,64 à EUR 38.608.344,88 par la création et l'émission d'une (1) action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale d'un euro vingt-quatre cents (EUR 1,24) chacune, ensemble avec une prime d'émission de EUR 78.953.658,11 et ayant les mêmes droits et obligations que les actions ordinaires existantes; cette augmentation de capital rétroagira à la date de signature du présent acte, sur présentation au notaire de (i) un certificat de blocage d'un montant de EUR 78.953.659,35 et (ii) une preuve que les actions de la Société ont été directement ou indirectement admises à la cote de l'Alternative Investment Market du London Stock Exchange, ces documents étant à produire au plus tard le 24 décembre 2004 à 13.00 heures (heure de Luxembourg).

2) Souscription de l'action (1) nouvelle par COST NOMINEES LIMITED, une société ayant son siège social au 88 Wood Street, Londres EC2V 7QR, et libération de cette action par un apport en numéraire.

3) Autorisation donnée à tout avocat de l'étude BONN SCHMITT STEICHEN de produire au notaire soussigné ces documents pour réaliser l'augmentation de capital.

4) Modification subséquente de l'article 6.1 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions qui précèdent.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par les membres du Bureau et par le notaire instrumentaire, sera enregistrée avec le présent acte.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du Bureau et le notaire instrumentaire.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les 31.135.761 actions représentant l'intégralité du capital social de EUR 38.608.343,64 sont présentes ou représentées à l'assemblée.

IV.- Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

V.- Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 1,24 pour le porter de son montant actuel de EUR 38.608.343,64 à EUR 38.608.344,88 par la création et l'émission d'une (1) action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale d'un euro vingt-quatre cents (EUR 1,24) chacune, ensemble avec une prime d'émission de EUR 78.953.658,11 et ayant les mêmes droits et obligations que les actions ordinaires existantes; cette augmentation de capital rétroagira à la date de signature du présent acte, sur présentation au notaire de (i) un certificat de blocage d'un montant de EUR 78.953.659,35 et (ii) une preuve que les actions de la Société ont été directement ou indirectement admises à la cote de l'Alternative Investment Market du London Stock Exchange, ces documents étant à produire au plus tard le 24 décembre 2004 à 13.00 heures (heure de Luxembourg).

#### *Souscription et paiement*

Après renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, la nouvelle action a été souscrite par COST NOMINEES LIMITED, une société ayant son siège social au 88 Wood Street, Londres EC2V 7QR, à ce représentée par Andrew Edge, solicitor, résidant à Francfort/Main, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 décembre 2004, laquelle restera annexée au présent acte.

La nouvelle action ainsi émise, ainsi que la prime d'émission ci-dessus décrite, devra être totalement libérée par un apport en numéraire ainsi que cela devra être prouvé au moyen d'un certificat bancaire lequel devra être émis au plus tard le 24 décembre 2004 à 13.00 heures (heure de Luxembourg), de sorte que la somme de EUR 78.953.659,35 sera alors à l'entière disposition de la Société.

Les effets de la souscription ci-dessus décrite rétroagiront à la date du présent acte dès remise au notaire (i) du certificat bancaire de blocage d'un montant de EUR 78.953.659,35 et (ii) de la preuve que les actions de la société ont été directement ou indirectement admises à la cote de l'Alternative Investment Market du London Stock Exchange, ces documents étant à produire au plus tard le 24 décembre 2004 à 13.00 heures (heure de Luxembourg).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'autoriser tout avocat de l'Etude BONN SCHMITT & STEICHEN à déposer au rang des minutes du notaire soussigné tous documents nécessaires en vue du constat de la réalisation de la condition suspensive, rendant le présent acte effectif.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.1** Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente-huit millions six cent huit mille trois cent quarante-quatre euros quatre-vingt-huit cents (EUR 38.608.344,88) correspondant à trente et un millions cent trente-cinq mille sept cent soixante-deux (31.135.762) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-quatre (EUR 1,24) chacune. La prime d'émission s'élève à soixante-dix-huit millions neuf cent cinquante-trois mille six cent cinquante-neuf euros quarante-sept cents (EUR 78.953.659,47).

Le capital autorisé de la Société est établi à quarante-neuf millions six cent trente-sept mille deux cents euros (EUR 49.637.200) et est représenté par:

\* quarante millions (40.000.000) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro et vingt-quatre cents (EUR 1,24) chacune

\* trente mille (30.000) actions rachetables d'une valeur nominale d'un euro et vingt-quatre cents (EUR 1,24) chacune.»

#### Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à EUR 5.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Schmitt, N. Steuermann, L. Noguera, Barlow, Edge, Miller, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, vol. 146S, fol. 29, case 5. – Reçu 789.536,59 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 février 2005.

P. Bettingen.

(012102.3/202/180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

### FONDS CULTUREL QUART MONDE, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg G 32.

#### Compte de Profits et pertes au 31 décembre 2004

	Débit	Crédit	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
<i>Charges</i>				
Impôts et /ou taxes .....	0	0	0	0
Frais divers de gestion .....	81,80	0	81,80	0
Frais de banque .....	9,00	0	9,00	0
<i>Produits</i>				
Dons .....	0	9.562,85	0	9.562,85
Produits financiers .....	0	152,18	0	152,18
	90,80	9.715,03	90,80	9.715,03
Résultat de l'exercice 2004 .....			9.624,23	
			9.715,03	9.715,03

#### Bilan au 31 décembre 2004

Actif	Passif
BCEE (compte terme) .....	13.471,90 Capital propre .....
LU30 0019 1521 8134 4000	
BCEE (compte courant) .....	1.970,54 Résultat de l'exercice .....
LU07 0019 1000 7922 4000	
CCP LU33 1111 1187 0069 0000 .....	6.576,47
	22.018,91
	22.018,91

#### Budget prévisionnel pour l'exercice 2005

Recettes	Depenses
Dons .....	10.000,00 Soutien aux activités de la Maison Culturelle
	ATD Quart Monde, Beggen .....
	5.000,00
Poduits financiers .....	150,00 Soutien au Mouvement International ATD
	Quart Monde .....
	3.000,00
	Frais de fonctionnement d'ATD Quart Monde
	asbl non couverts par la Convention .....
	2.000,00
	Frais du Fonds Culturel Quart Monde .....
	150,00
	10.150,00
	10.150,00

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2005, réf. LSO-BB00600. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(011716.2//39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

**BRUN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered Office: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 103.014.

In the year two thousand four on the thirtieth day of December.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of BRUN HOLDING S.A., a «société anonyme holding», which was incorporated by deed of the undersigned notary, on 10 September 2004, published in the Mémorial C number 1190 of 23 November 2004,

registered in the Luxembourg Company Register under section B number 103.014, and having its registered office at 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, (hereafter referred to as the «Company»).

The Articles of Incorporation of the Company have not been amended since.

The extraordinary general meeting is opened by Mr Eggert J. Hilmarsson, bank employee, with professional address in Luxembourg, in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Olivier Gaston-Braud, bank employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Clare Gaughan, bank employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1.- To increase the subscribed share capital of the Company by an amount of seventy million Icelandic krona (70,000,000.- ISK) so as to raise the subscribed capital from its present amount of thirty million Icelandic krona (30,000,000.- ISK) to an amount of hundred million Icelandic krona (100,000,000.- ISK) by the creation and issue of seventy thousand (70,000) new shares with a par value of thousand Icelandic krona (1,000.- ISK) each, having the same rights and privileges as the already existing shares.

2.- To have these new shares subscribed by WAVERTON GROUP LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, established and having its registered office at P.O. Box 3168 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, British Virgin Islands, the other existing shareholders having to extent necessary waived their preferential subscription right and to have full payment in cash of the par value of one thousand Iceland krona (1,000.- ISK) of each such new share.

3.- To amend Article 5 of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the capital increase, to give it then henceforth the following wording:

**Art. 5.** «The subscribed share capital is set at hundred million Icelandic krona (100,000,000.- ISK) divided into hundred thousand (100,000) shares with a par value of one thousand Icelandic krona (1,000.- ISK) per share.

The shares will be in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of the shareholder.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.»

II) The shareholders present or represented, the proxies of the eventually represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the eventually represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital of thirty million Icelandic krona (30,000,000.- ISK) are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of seventy million Icelandic krona (70,000,000.- ISK) so as to raise the subscribed capital from its present amount of thirty million Icelandic krona (30,000,000.- ISK) to an amount of hundred million Icelandic krona (100,000,000.- ISK) by the creation and issue of seventy thousand (70,000) new additional shares with a par value of one thousand Icelandic krona (1,000.- ISK) per share, each share having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders.

*Second resolution*

The general meeting of shareholders, comprising all the shares presently issued, acknowledges that, in relation to the present share capital increase, the existing shareholders have totally or partly waived their preferential subscription rights and resolves to accept to the subscription of the total seventy thousand (70,000) new shares, having each a par value of one thousand Icelandic krona (1,000.- ISK), the following company:

WAVERTON GROUP LIMITED, a company governed by the laws of the British Virgin Islands, established and having its registered office at P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

*Subscription - Payment*

There now appeared:

Mr Eggert J. Hilmarsson, lawyer, with professional address in Luxembourg, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the prenamed subscriber.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of the prenamed subscriber to the seventy thousand (70,000) new shares of a par value of one thousand Icelandic krona (1,000.- ISK) per share and paying them fully up by contribution in cash.

Furthermore the subscriber declares and all the participants in the extraordinary general meeting of shareholders recognize that each new share issued has been entirely paid up in cash, and that the Company has as now at its free disposal the total amount of seventy million Icelandic krona (70,000,000.- ISK), proof of such payment has been given to the undersigned notary who expressly records this statement.

*Third resolution*

As a result of the above mentioned capital increase, the extraordinary general meeting resolves to amend completely Article five (5) of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect this change of the subscribed capital. The extraordinary general meeting resolves that Article five (5) of the Company's Articles of Incorporation shall thus forthwith read as follows:

«**Art. 5.** «The subscribed share capital is set at hundred million Icelandic krona (100,000,000.- ISK) divided into hundred thousand (100,000) shares with a par value of one thousand Icelandic krona (1,000.- ISK) per share.

The shares will be in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of the shareholder.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.»

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this present deed are estimated at approximately ten thousand five hundred fifty euro.

*Valuation*

For the purpose of registration, the before mentioned capital increase in the amount of seventy million Icelandic krona (70,000,000.- ISK) is valued at eight hundred thirty-eight thousand seven hundred and five euro (EUR 838,705.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was then closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de BRUN HOLDING S.A., une société anonyme holding, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 septembre 2004, publié au Mémorial C numéro 1190 du 23 novembre 2004,

inscrite au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 103.014, et ayant son siège social au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, (ci-après la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont depuis lors pas été modifiés.

L'assemblée générale extraordinaire a été ouverte sous la présidence de Monsieur Eggert J. Hilmarsson, employé de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Olivier Gaston-Braud, employé de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Clare Gaughan, employée de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- D'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante-dix millions de couronnes islandaises (70.000.000,- ISK) afin de porter le capital souscrit de son montant actuel de trente millions de couronnes islandaises (30.000.000,- ISK) à un montant de cent millions de couronnes islandaises (100.000.000,- ISK) par la création et l'émission de soixante-dix mille (70.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille couronnes islandaises (1,000.- ISK) par action, et ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- D'accepter la société WAVERTON GROUP LIMITED, constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à P.O. Box 3168 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Iles Vierges Britanniques, à la souscription de toutes les actions nouvelles, les autres actionnaires existant ayant dans la mesure nécessaire renoncer à leur droit préférentiel de souscription et de recevoir la libération intégrale de la valeur nominale de mille couronnes islandaises (1.000,- ISK) par action de chacune de ces actions nouvelles par apport en numéraire.

3.- De modifier intégralement l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital intervenue, pour lui donner désormais la teneur suivante:

**Art. 5.** «Le capital social souscrit est fixé à cent millions de couronnes islandaises (100.000.000,- ISK) divisé en cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de mille couronnes islandaises (1.000,- ISK) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.»

II) Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires éventuellement représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires éventuellement représentés, signées ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de trente millions de couronnes islandaises (30.000.000,- ISK) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante-dix millions de couronnes islandaises (70.000.000,- ISK) afin de porter le capital social souscrit de son montant actuel de trente millions de couronnes islandaises (30.000.000,- ISK) à un montant de cent millions de couronnes islandaises (100.000.000,- ISK) par la création et l'émission de soixante-dix mille (70.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille couronnes islandaises (1.000,- ISK) par action, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour de cette assemblée générale extraordinaire.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunissant toutes les actions présentement émises, reconnaît en rapport avec la présente augmentation de capital que les actionnaires existants ont totalement ou partiellement renoncé à leur droit de souscription préférentiel et décide d'admettre à la souscription de la totalité des soixante-dix mille (70'000) actions nouvelles, d'une valeur nominale de mille couronnes islandaises (1.000,- ISK) par action, par la société suivante:

WAVERTON GROUP LIMITED, une société, régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques).

#### *Souscription - Paiement*

Est ensuite intervenu aux présentes:

Monsieur Eggert J. Hilmarsson, employé de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du seul souscripteur, prénommé.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a déclaré souscrire au nom et pour le compte du souscripteur susnommé, les soixante-dix mille (70.000) actions nouvellement émises par la Société, d'une valeur nominale mille Couronnes Islandaises (1.000,- ISK) par action, et les libérées intégralement par des versements en numéraire.

Le prédit souscripteur déclare en outre et tous les actionnaires présents à l'assemblée générale extraordinaire reconnaissent expressément que chaque action nouvelle a été intégralement libérée en numéraire et que la somme totale de soixante-dix millions de couronnes islandaises (70.000.000,- ISK) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Troisième résolution*

Comme suite à l'augmentation de capital évoquée ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier intégralement l'Article cinq (5) des Statuts de la Société pour refléter ce changement du capital social souscrit. L'assemblée générale extraordinaire décide que l'Article cinq (5) des statuts de la Société sera dorénavant rédigé comme suit:

**Art. 5.** «Le capital social souscrit est fixé à cent millions de couronnes islandaises (100.000.000,- ISK) divisé en cent mille (100,000) actions d'une valeur nominale de mille couronnes islandaises (1.000,- ISK) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.»

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à dix mille cinq cent cinquante euros.

#### *Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital social à hauteur de soixante-dix millions de couronnes islandaises (70.000.000,- ISK) est évaluée à huit cent trente-huit mille sept cent cinq Euros (EUR 838.705.-).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. J. Hilmarsson, O. Gaston-Braud, C. Gaughan, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 janvier 2005, vol. 891, fol. 19, case 3. – Reçu 8.387,05 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 février 2005.

J.J. Wagner.

(013017.3/239/201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

**BRUN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 103.014.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 février 2005.

J.-J. Wagner.

(013018.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

**MECACHROME LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Share capital: CAD 22,000.-.

Registered office: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.

R. C. Luxembourg B 104.216.

In the year two thousand four, on the fourteenth of December.

Before Mr Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven.

There appeared:

MECACHROME INTERNATIONAL INC., a company incorporated and governed by the laws of Canada, with registered office at 800, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 1550, Montréal (Québec) H3B 1X9, and registered with the Corporations Canada under n° 420945-1.

here represented by Mr Alain Noullet, employee, with professional address at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg,

by virtue of a proxy signed in Montréal under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of MECACHROME LUXEMBOURG, S.à r.l, with registered office at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, is under process (hereafter «the Company»), incorporated by a deed of the undersigned notary, dated November 15, 2004, not yet published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations, and which articles of association have not been amended since the incorporation of the Company.

II. The Company's share capital is set at twenty-two thousand Canadian Dollars (CAD 22,000.-) represented by five hundred fifty shares (550) shares of forty Canadian Dollars (CAD 40.-) each.

III. The sole shareholder resolved to increase the share capital by an amount of one hundred seventy-three thousand four hundred and eighty Canadian Dollars (CAD 173,480.-) to raise it from its present amount of twenty-two thousand Canadian Dollars (CAD 22,000.-) to one hundred ninety-five thousand four hundred and eighty Canadian Dollars (CAD 195,480.-) by creation and issue of four thousand three hundred thirty-seven (4,337) new shares of forty Canadian Dollars (CAD 40.-) each.

*Subscription - Payment*

MECACHROME INTERNATIONAL INC., prenamed, through its proxy holder, declared to subscribe to the four thousand three hundred thirty-seven (4,337) new shares with nominal value of forty Canadian Dollars (CAD 40.-) and fully pay them up in the amount of one hundred seventy-three thousand four hundred and eighty Canadian Dollars (CAD 173,480.-) together with a share premium of a total amount of seventeen million one hundred twenty-five thousand seven hundred sixty-six point seventy-six Canadian Dollars (CAD 17,125,766.76) by contribution in cash, so that the total amount of seventeen million two hundred ninety-nine thousand two hundred forty-six point seventy-six Canadian Dollars (CAD 17,299,246.76) is at the disposal of the company as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the articles of incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The capital is set one hundred ninety-five thousand four hundred and eighty Canadian Dollars (CAD 195,480.-) represented by four thousand eight hundred eighty-seven (4,887) shares of forty Canadian Dollars (CAD 40) each, entirely paid in.»

V. The sole shareholder resolved to allocate the total amount of nineteen thousand five hundred forty-eight Canadian Dollars (CAD 19,548.-) from the share premium account to the legal reserve.

#### *Registration*

For registration purposes, the contribution of seventeen million two hundred ninety-nine thousand two hundred forty-six point seventy-six Canadian Dollars (CAD 17,299,246.76) is estimated at ten million five hundred eighty-seven thousand fifty-five euros (EUR 10,587,055.-).

#### *Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at one hundred twelve thousand euros (EUR 112,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

MECACHROME INTERNATIONAL INC. une société constituée et régie suivant les lois du Canada, ayant son siège social au 800, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 1550, Montréal (Québec) H3B 1X9, inscrite auprès du Corporate Canada sous le numéro 420945-1.

ici représentée par M. Alain Noullet, employé, avec adresse professionnelle au 14, rue Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à Montréal sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de MECACHROME LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'inscription au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg est en cours (ci après «la Société»), constituée par acte du notaire instrumentaire, daté du 15 novembre 2004, non encore publié au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

II. Le capital social est fixé à vingt-deux mille Dollars Canadiens (CAD 22.000,-) représenté par cinq cent cinquante (550) parts sociales d'une valeur nominale de quarante Dollars Canadiens (CAD 40,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent soixante-treize mille quatre cent quatre-vingt Dollars Canadiens (CAD 173.480,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-deux mille Dollars Canadiens (CAD 22.000,-) à cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent quatre-vingts Dollars Canadiens (CAD 195.480,-) par la création et l'émission de quatre mille trois cent trente-sept (4.337) parts sociales nouvelles de quarante Dollars Canadiens (CAD 40,-) chacune.

#### *Intervention - Souscription - Libération*

MECACHROME INTERNATIONAL INC., précitée, par son mandataire, déclare souscrire aux quatre mille trois cent trente-sept (4.337) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de quarante dollars canadiens (CAD 40,-) et les libérer intégralement au montant de cent soixante-treize mille quatre cent quatre-vingt Dollars Canadiens (CAD 173.480), avec une prime d'émission d'un montant total de dix-sept millions cent vingt-cinq mille sept cent soixante-six virgule soixante-seize Dollars Canadiens (CAD 17.125.766,76) par apport en cash, ainsi la somme totale de dix-sept millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent quarante-six virgule soixante-seize Dollars Canadiens (CAD 17.299.246,76) est à la disposition de la Société, ainsi que cela a été justifié au notaire susmentionné qui l'atteste expressément.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent quatre-vingts Dollars Canadiens (CAD 195.480,-) représenté par quatre mille huit cent quatre-vingt-sept (4.887) parts sociales d'une valeur nominale de quarante Dollars Canadiens (CAD 40,-) chacune, entièrement libérées.»

V. L'associé unique s'engage à transférer la somme de dix-neuf mille cinq cent quarante-huit Dollars Canadiens (CAD 19.548,-) du compte de prime d'émission à la réserve légale.

23324

*Enregistrement*

Pour l'enregistrement, la contribution de dix-sept millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent quarante-six virgule soixante-seize dollars canadiens (CAD 17.299.246,76) est estimée être l'équivalent de dix millions cinq cent quatre-vingt-sept mille cinquante-cinq euros (EUR 10.587.055,-).

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent douze mille euros (EUR 112.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Noullet, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, vol. 22CS, fol. 100, case 4. – Reçu 105.663,61 euros.

*Le Receveur, (signé) : J. Muller*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerbeg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

P. Bettingen.

(012104.3/202/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

**CREATIV AGENCY INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 93.719.

—

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2005, réf. LSO-BA07125, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2005.

Signature.

(011542.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

**ERIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 65.047.

—

EXTRAIT

Il a résulté du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires tenue exceptionnellement en date du 26 janvier 2005 que:

L'assemblée a réélu aux postes d'administrateurs pour un terme d'une année renouvelables jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes 2004:

- Maître Jim Penning, avocat, né le 12 mai 1943 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 25b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Maître Pierre Olivier Wurth, avocat, né le 3 décembre 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 25B boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Maître Philippe Penning, avocat, né le 11 septembre 1968 à Luxembourg demeurant professionnellement au 25B boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'Assemblée a également réélu en tant que commissaire aux comptes pour un terme d'une année renouvelable jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes 2004:

- La société MONTBRUN REVISION, S.à r.l. (R.C. Luxembourg B 67.501) ayant son siège social au 5 boulevard de la foire à L-2013 Luxembourg

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2005, réf. LSO-BA07133. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(011539.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

**EUROSKY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 104.336.

L'an deux mille quatre, le trente décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1. LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, société anonyme, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, val Sainte Croix,

représentée par:

a) Monsieur Jean-Marc Debaty, directeur de société, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 7, val Sainte Croix,

b) Monsieur Roberto Manciocchi, juriste, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 7, val Sainte Croix, agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe,

2. Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, juriste, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 7, val Sainte Croix,

ici représenté par Monsieur Roberto Manciocchi, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 24 décembre 2004,

3. BUNBURY INTERNATIONAL LTD, société de droit britannique, ayant son siège social à GB-Edgware, Middlesex HA8 8RN, 23 Bullescroft Road,

ici représentée par Monsieur Jean-Marc Debaty, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 17 décembre 2004.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. La société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, et Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, prénommés, sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée EUROSKY, S.à r.l. avec siège social à L-1371 Luxembourg, 7, val Sainte Croix, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, en date du 19 novembre 2004, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 104.336, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

2. Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de cinq millions neuf cent soixante-dix mille euros (EUR 5.970.000,00) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) à cinq millions neuf cent quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 5.982.500,00), par la création et l'émission de quarante-sept mille sept cent soixante (47.760) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes, et d'admettre à la souscription des parts sociales nouvelles la prédite société BUNBURY INTERNATIONAL LTD.

*Intervention - Souscription - Libération*

Est alors intervenue la prédite société BUNBURY INTERNATIONAL LTD, représentée comme indiqué ci-avant, laquelle, par son représentant prénommé, déclare souscrire les quarante-sept mille sept cent soixante (47.760) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Les quarante-sept mille sept cent soixante (47.760) parts sociales nouvelles ont été entièrement libérées moyennant un apport en nature consistant en la branche d'activité complète de ladite société BUNBURY INTERNATIONAL LTD, exercée à Rome (Italie) par activité d'achat, de vente, de construction et d'exploitation d'immeubles, laquelle branche d'activité est évaluée à cinq millions neuf cent soixante-dix mille euros (EUR 5.970.000,00).

Toutes les opérations de la branche d'activité de la société apporteuse seront considérées du point de vue comptable comme réalisées pour le compte de la société bénéficiaire à partir du 30 décembre 2004.

La présente augmentation de capital est effectuée conformément à un contrat, signé le 15 décembre 2004, entre la société EUROSKY, S.à r.l. et BUNBURY INTERNATIONAL LTD, contrat dont un exemplaire restera annexé au présent acte après avoir été paraphé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire.

3. Comme conséquence de ce qui précède, les associés décident unanimement, par leurs représentants prénommés, de modifier l'article six des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

**Version française:**

«**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à cinq millions neuf cent quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 5.982.500,00), représenté par quarante-sept mille huit cent soixante (47.860) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune, entièrement libérées.»

**Version anglaise:**

«**Art. 6. Capital.** The corporate capital is set at five million nine hundred eighty-two thousand five hundred euros (EUR 5,982,500.00), represented by forty-seven thousand eight hundred sixty (47,860) shares with a par value of one hundred twenty-five euros (EUR 125.00) each, entirely paid up.»

4. Ensuite, les associés décident de modifier l'objet social de la société et, par conséquent, l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

**Version française:**

«**Art. 2. Objet.** La société a pour objet l'achat, la vente, l'exploitation d'immeubles ainsi que la construction d'immeubles.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.»

**Version anglaise:**

«**Art 2. Object.** The object of the corporation is the purchase, the sale, the exploitation of real estate, as well as the construction of real estate.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.»

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de ce qui précède, est évalué à trois mille huit cents euros (EUR 3.800,00).

La société requiert l'exemption du droit d'apport, en vertu de l'article 4.1. de la loi du 29 décembre 1971, modifié par la loi du 3 décembre 1986.

La présente opération est exécutée conformément à la Directive Européenne 90/434/CEE du 23 juillet 1990 et au décret italien (Decreto Legislativo) 544/1992.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-M. Debaty, R. Manciocchi, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 38, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2005.

E. Schlessner.

(012117.3/227/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

**EUROSKY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 104.336.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2005.

E. Schlessner

*Notaire*

(012118.3/227/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

**MALHERBE LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 100.691.

*Réunion du 25 janvier 2005 de l'associé unique*

La société MALHERBE TRANSPORTS SAS (RCS Caen B 430 360 727) ayant son siège social à Z.I. de la Sablonnière, F-14280 Rots,

ici représentée par son Président, Monsieur Alain, Albert, Joseph, Thomas Samson demeurant à F-14980 St Contest, 6 bis, rue de la Poterie,

agissant comme seule associée de la société MALHERBE LUX, S.à r.l.,

accepte la démission de Monsieur Joël Henri comme gérant de la société et lui donne pleine et entière décharge.

Elle nomme comme nouveau gérant pour une durée indéterminée et avec pouvoir de signature illimité:

Monsieur Alain, Albert, Joseph, Thomas Samson, dirigeant de société, né le 21 décembre 1959 à Subligny, F-50300 Avranches, demeurant à F-14980 St Contest, 6 bis, rue de la Poterie.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2005, réf. LSO-BB00587. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(011626.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

**PACT FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**  
**Share capital: EUR 12,400.-**  
 Registered office: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.  
 R. C. Luxembourg B 104.088.

In the year two thousand and four on the thirteenth of December.  
 Before us M<sup>e</sup> Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

The LIVERPOOL LIMITED PARTNERSHIP, Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM12, Bermuda, registration number: EP 14979, represented by M<sup>e</sup> Laura Rossi, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney dated November 26, 2004.

Which proxy shall be signed ne varietur by the proxyholder of the above named person and by the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed company is the sole partner of PACT FINANCE, S.à r.l., having its registered office at 13, bd Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, on November 10, 2004, not yet published in Memorial C, modified a first time by virtue of a deed of the undersigned notary dated November 22, 2004, not yet published.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacity, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Increase of the share capital of the Company by EUR 18,969,400.- so as to bring it from its present amount of EUR 12,400.- to EUR 18,981,800.- by the issue of 758,776 new shares with a par value of EUR 25.- each, having the same rights and obligations as the existing shares, to be fully subscribed by the sole shareholder of the Company, together with an allocation to the legal reserve of EUR 1,898,200.- the increase of capital and the allocation to the legal reserve being funded by a total cash contribution of EUR 20,867,600.-.

2. Amendment of Article 7, of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the foregoing increase of capital.

Then, the sole partner takes the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to increase the share capital of the Company by eighteen million nine hundred sixty-nine thousand four hundred euro (EUR 18,969,400.-) so as to bring it from its present amount of twelve thousand four hundred euro (EUR 12,400.-) to eighteen million nine hundred eighty one thousand eight hundred euro (EUR 18,981,800) by the issue of seven hundred fifty eight thousand seven hundred seventy-six (758,776) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares, to be fully subscribed by the sole shareholder of the Company, together with an allocation to the legal reserve of one million eight hundred ninety-eight thousand two hundred euro (EUR 1,898,200.-), the increase of capital and the allocation to the legal reserve being funded by a total cash contribution of twenty million eight hundred sixty-seven thousand six hundred euro (EUR 20,867,600.-).

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the first paragraph of Article 7 of the Articles of Association is amended and now reads as follows:

**Art. 7. 1<sup>st</sup> paragraph.** «The issued share capital of the company is set at eighteen million nine hundred eighty one thousand eight hundred euro (EUR 18,981,800.-) divided into seven hundred fifty-nine thousand two hundred seventy-two (759,272) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

*Evaluation and expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at seven thousand euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Senningerberg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an deux mille quatre, le treize décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

The LIVERPOOL LIMITED PARTNERSHIP, Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermuda, numéro de registre EP 14979, représenté par M<sup>e</sup> Laura Rossi, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 26 novembre 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La prédite société est l'associé unique de la société PACT FINANCE, S.à r.l., avec siège social au 13, bd Royal, L-2449 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date du 10 novembre 2004, non encore publié au Mémorial C, modifiée suivant acte du notaire instrumentaire en date du 22 novembre 2004, non encore publié.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Décision d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de 18.969.400,- EUR de façon à le porter de son montant actuel de 12.400,- EUR à un montant de 18.981.800,- EUR au moyen de la création de 758.776 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune, ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes, entièrement souscrites par l'associé unique, avec l'allocation à la réserve légale d'un montant de 1.898.200,- EUR, l'augmentation de capital majorée de l'allocation à la réserve légale totalisant un apport en numéraire de 20.867.600,- EUR.

2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'Article 7 des statuts afin de refléter l'augmentation de capital. Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de dix-huit millions neuf cent soixante-neuf mille quatre cents euros (18.969.400,- EUR) de façon à le porter de son montant actuel de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) à un montant de dix-huit millions neuf cent quatre-vingt-un mille huit cents euros (18.981.800,- EUR) au moyen de la création de sept cent cinquante-huit mille sept cent soixante-seize (758.776) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes, entièrement souscrites par l'associé unique, avec l'allocation à la réserve légale d'un montant de un million huit cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cents euros (1.898.200,- EUR), l'augmentation de capital majorée de l'allocation à la réserve légale totalisant un apport en numéraire de vingt millions huit cent soixante-sept mille six cents euros (20.867.600,- EUR).

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution précédente, le premier paragraphe de l'Article 7 des statuts est modifié et est libellé comme suit:

**Art. 7. 1<sup>er</sup> paragraphe.** «Le capital social de la société est fixé à dix-huit millions neuf cent quatre-vingt-un mille huit cents euros (18.981.800,- EUR) divisé en sept cent cinquante-neuf mille deux cent soixante-douze (759.272) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune».

#### *Evaluation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte, sont évalués à sept mille euros (7.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données au comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Rossi, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, vol. 22CS, fol. 96, case 4. – Reçu 208.676 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 décembre 2004.

P. Bettingen.

(012111.3/202/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

---

### **PACT FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 104.088.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 février 2005.

P. Bettingen

*Notaire*

(012112.3/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

---